



بطاقة الاتصال

الرمز : 20071

10/07/2019	تاريخ الوصول:	وزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة المكلفة بالشؤون العامة والحكامة MAGG	المرسل: Expéditeur
د 1212	رقم الترتيب:		
تنفيذ البرنامج القطري الثاني بين المغرب ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية			موضوع المراسلة: Objet
1953 ; 09/07/2019	تاريخ ورقم الإرسالية:	2	المرفقات: PJ:

وجه إلى:

INAS	ADS	EN	DRHBAG	DF	DFEPA	DPDPH	DDS	INSP	SG	CAB	SP

بتاريخ:

تعليمات السيدة الوزيرة:

<p>10 يوليو 2019</p> <p>وزارة الأسرة والتضامن والمساواة والتنمية الاجتماعية الكتابة الخاصة للسيدة الوزيرة</p>	تعليمات إضافية:	مستعجل	<input checked="" type="checkbox"/>
		للإخبار	<input type="checkbox"/>
		القيام بالمتعين	<input checked="" type="checkbox"/>
		الدراسة و إبداء الرأي	<input type="checkbox"/>
		تحرير الجواب	<input type="checkbox"/>
		مراجعتي في الموضوع	<input type="checkbox"/>
		التتبع	<input type="checkbox"/>
		تعيين من يمثل الوزارة	<input type="checkbox"/>
		التعميم على المديريات	<input type="checkbox"/>
		الأجل المحددة:	الترتيب

وجه إلى:

INAS	ADS	EN	DRHBAG	DF	DFEPA	DPDPH	DDS	DCI	DLE	DC
								<input checked="" type="checkbox"/>		

تاريخ الوصول: 11 يوليو 2019 تاريخ الإحالة:

تعليمات السيد الكاتب العام:

<p>الكتابة العامة</p>	تعليمات إضافية:	مستعجل	<input type="checkbox"/>
		للإخبار	<input type="checkbox"/>
		القيام بالمتعين	<input checked="" type="checkbox"/>
		الدراسة و إبداء الرأي	<input type="checkbox"/>
		تحرير الجواب	<input type="checkbox"/>
		مراجعتي في الموضوع	<input checked="" type="checkbox"/>
		التتبع	<input type="checkbox"/>
		تعيين من يمثل الوزارة	<input type="checkbox"/>
		التعميم على المديريات	<input type="checkbox"/>
		الأجل المحددة:	الترتيب



9 - يوليوز 2019

مستعجل جدا

19-1953

إلى

السيدة وزيرة الأسرة والتضامن والمساواة والتنمية الاجتماعية

الموضوع: تنفيذ البرنامج القطري الثاني بين المغرب ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية
المرجع: رسالتي رقم 1888/19 بتاريخ 28 يونيو 2019

سلام تام بوجود مولانا الإمام،

وبعد، ففي إطار تنفيذ البرنامج القطري الثاني بين المغرب ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية وبعد الاجتماع المنعقد يوم الخميس 4 يوليوز 2019 بمقر هذه الوزارة، والذي خصص لمناقشة برنامج عمل المشاريع المكونة للبرنامج القطري الثاني، يشرفني أن أطلب منكم التفضل بتأكيد برمجة الأنشطة الخاصة بقطاعكم، وذلك قبل يوم الجمعة 12 يوليوز الجاري.

وتجدون رفقته، نسخة من بروتوكول الاتفاق الموقع بين السيد رئيس الحكومة المغربية والسيد الأمين العام لمنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية يوم 25 يونيو 2019.

وتفضلوا بقبول فائق الاحترام والتقدير.

الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة
المكلف بالشؤون العامة والحكامة

لحسن الداودي



المرفقات: بروتوكول اتفاق البرنامج القطري الثاني بين المغرب ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية

Protocole d'accord relatif au renouvellement du programme pays pour le Maroc

entre

Le Gouvernement du Royaume du Maroc

et

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Le Gouvernement du Royaume du Maroc (le « Maroc ») et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (« l'OCDE »), une organisation intergouvernementale créée par la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques du 14 décembre 1960 (« la Convention relative à l'OCDE »), dont le siège est basé à Paris (individuellement une « Partie » et conjointement les « Parties »), souhaitent renforcer et approfondir leur coopération par le présent Protocole d'accord relatif au renouvellement du programme pays pour le Maroc (le « Protocole »).

L'article 12(b) de la Convention relative à l'OCDE prévoit l'établissement de relations avec des pays non-membres ; l'article 12(c) de la Convention relative à l'OCDE autorise la participation de gouvernements non-membres aux travaux de l'OCDE.

En 2011, lors de la réunion du Conseil au niveau des Ministres, l'OCDE a adopté la Vision d'avenir [C/MIN(2011)6/FINAL], qui soulignait la nécessité de « concevoir de nouvelles formes de partenariat et de collaboration avec un objectif : améliorer le bien-être de nos concitoyens ». La Vision d'avenir se félicitait également de « collaborer avec tous les pays désireux de partager des connaissances et des savoir-faire, de promouvoir la réforme et de contribuer et d'adhérer aux normes de l'OCDE. »

Conformément à la Convention relative à l'OCDE et dans le prolongement de la Vision d'avenir, l'OCDE a approuvé le 30 avril 2013 un Cadre pour l'instauration de programmes par pays [C/MIN(2013)12], définis comme suit : « Compte tenu de la détermination de certains pays à se conformer aux normes et meilleures pratiques de l'OCDE, les nouveaux programmes par pays seront destinés à aider un nombre très limité de pays à adopter ces normes et pratiques, et à fournir ainsi un point d'ancrage à leurs réformes. »

La première phase du programme pays, et son renouvellement, sont l'aboutissement d'une relation forte et de longue date entre le Maroc et l'OCDE. Avant le lancement de la première phase du programme pays, le Maroc avait adhéré à 24 instruments juridiques de l'Organisation ; participait déjà à plusieurs organes de l'OCDE, en particulier au Comité de l'Investissement, au Comité de la gouvernance publique et au Comité des politiques de développement régional et était membre du Centre de développement. Enfin, le Maroc jouait un rôle majeur au sein de l'Initiative MENA-OCDE pour la Gouvernance et la Compétitivité à l'appui du développement, qu'il a co-présidée de 2009 à 2016.

La première phase du programme pays, initiée le 15 juin 2015, prolongée en octobre 2017 et complétée en juillet 2018, a permis d'obtenir un grand nombre d'avancées concrètes pour soutenir l'agenda de réformes du Gouvernement du Maroc. En particulier, le programme a contribué à mettre en œuvre des éléments de la nouvelle Constitution ; à renforcer l'articulation et la cohérence des politiques publiques ; à favoriser de manière systématique une approche participative et d'ouverture de l'administration par le biais de consultations des différents acteurs impliqués ; et à renforcer les politiques publiques fondées sur des données probantes en améliorant l'utilisation des statistiques et des indicateurs.

Le renouvellement du programme pays permettra au Maroc de mettre en œuvre les recommandations de la première phase du programme dans des domaines tels que la gouvernance publique, les statistiques et le développement territorial. Ce renouvellement permettra aussi au Maroc d'établir de nouvelles activités – y compris en matière d'études économiques, d'autonomisation économique des femmes et d'éducation et inclusion financières, afin d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès les réformes nécessaires pour répondre aux défis futurs.

A la lumière de ce qui précède, l'OCDE a convenu d'inviter le Maroc à renouveler pour une durée de trois ans le programme pays le 25 juin 2019.

ARTICLE 1 : OBJECTIF DU PROTOCOLE

L'objectif de ce Protocole est d'établir les conditions du renouvellement du programme pays afin de promouvoir l'adhésion aux instruments de l'OCDE ainsi que la mise en œuvre effective des normes et meilleures pratiques de l'OCDE, et de faire progresser le programme de réformes du Maroc dans différents domaines des politiques publiques.

Toute activité réalisée dans le cadre de ce Protocole devra être menée conformément aux règles et pratiques respectives des Parties.

ARTICLE 2 : DOMAINES DE COOPERATION

La coopération entre les Parties sera axée autour de quatre piliers :

- gouvernance publique, intégrité et lutte contre la corruption ;
- croissance économique, investissement et fiscalité ;
- capital humain, dont éducation et égalité entre les sexes ; et
- développement territorial.

ARTICLE 3 : MODALITES DE COOPERATION

Les Parties pourront coopérer selon divers moyens qui comprendront, non limitativement :

- études conjointes, examens de politiques nationales du Maroc ou autres analyses connexes ;
- échange d'information ;
- partage de données statistiques et autre information pertinente pouvant servir de socle à de meilleures analyses des deux Parties ;
- organisation d'événements, de séminaires et d'ateliers conjoints ;
- participation à des événements et activités à portée régionale ;
- collaboration entre experts et agents des Parties, notamment au moyen de missions, et de détachement et/ou mise à disposition d'agents à l'OCDE par les ministères ou agences du Maroc ;
- promotion de la participation du Maroc dans les organes et projets de l'OCDE, sous réserve des règles et pratiques de l'OCDE ;
- participation du Maroc dans le développement d'instruments politiques et standards, le cas échéant ;
- facilitation de l'adhésion du Royaume du Maroc à divers instruments juridiques de l'OCDE ; et
- suivi, évaluation et analyses comparatives des pratiques politiques du Maroc au regard des normes et meilleures pratiques de l'OCDE afin de promouvoir les réformes ainsi que la transparence gouvernementale vis-à-vis des citoyens.

Les Parties sont d'ores et déjà convenues des activités décrites en **annexes 1 et 2**. Toute autre activité spécifique fera l'objet d'accords écrits distincts qui pourront être conclus par les Parties, conformément à ce Protocole. Les dispositions générales convenues dans ce Protocole s'appliqueront, sauf dispositions contraires convenues par les Parties dans ces accords distincts.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Toutes les activités engagées dans le cadre de ce Protocole seront financées par le Maroc ou par un tiers. Toutes les activités de l'OCDE menées dans le cadre de ce Protocole sont subordonnées à la mise à disposition des fonds.

Tout engagement financier du Maroc fera l'objet d'un ou plusieurs accords écrits distincts qui pourront être conclus par les Parties, conformément à ce Protocole. Dans ce cas et dans toute la mesure du possible, les Parties signeront un accord de don conforme au Modèle d'accord de don figurant à l'annexe 3.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties reconnaissent l'importance de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle. Ce Protocole ne confère pas aux Parties le droit d'utiliser les œuvres dont une Partie est l'auteur ou le détenteur des droits de propriété intellectuelle, que ces travaux aient été créés ou non dans le cadre de ce Protocole.

Les Parties détiendront conjointement les droits de propriété intellectuelle sur toutes les œuvres communes créées dans le cadre des activités de coopération entre les Parties en vertu de ce Protocole, dont les deux Parties sont les auteurs. Chacune des Parties pourra utiliser et reproduire ces œuvres séparément, sous réserve que la contribution de l'autre Partie soit reconnue de manière appropriée et que chaque Partie demande son accord écrit à l'autre Partie avant d'accorder une licence à un tiers. Nonobstant ce qui précède, toute publication conjointe devra faire l'objet d'un accord écrit distinct entre les Parties.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

Les Parties pourront décider conjointement de rendre public l'existence de ce Protocole et les informations relatives aux activités menées dans le cadre de ce Protocole, conformément aux politiques applicables des Parties.

Tout partage d'information confidentielle entre les Parties sera soumis à leurs politiques et procédures respectives en matière de divulgation d'information confidentielle. Chaque Partie mettra tout en œuvre pour protéger les informations confidentielles et/ou classifiées de l'autre Partie. En particulier, une Partie recevant une information signalée comme confidentielle de l'autre Partie, ne pourra la rendre public sans l'autorisation expresse et préalable de cette Partie.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Chaque Partie sera responsable de ses activités, et de celles de son personnel, y compris de leurs actes et omissions. En particulier, une Partie ne sera pas responsable d'un dommage ou préjudice subi ou causé par l'autre Partie ou son personnel.

Cependant, si un dommage ou préjudice résulte de ou est en rapport avec les activités menées par la Première Partie (la « Première Partie ») ou par son personnel, la Première Partie indemniserà et dégage l'autre Partie et son personnel de toute responsabilité en ce qui concerne toute plainte ou dommage en résultant.

ARTICLE 8 : FACILITATION DES MISSIONS

Afin de faciliter la coopération quotidienne et d'améliorer l'accès à l'information, l'OCDE pourra envoyer des membres de son personnel ou des experts en mission au Royaume du Maroc. Cet échange mutuel d'idées et d'expérience contribuera à renforcer et à approfondir la collaboration entre les Parties.

L'OCDE examinera les possibilités de détachement et/ou de mise à disposition d'agents et de membres du personnel des ministères ou agences du Maroc (ci-après « l'Institution d'envoi ») à l'OCDE, afin qu'ils améliorent leur compréhension mutuelle et qu'ils contribuent aux sujets d'intérêt commun et à l'exécution du Programme de travail et budget de l'OCDE. Tout détachement et/ou mise à disposition sera soumis à un accord écrit distinct entre l'OCDE, l'Institution d'envoi, et les agents, personnel ou experts concernés, qui établira les conditions du détachement et/ou mise à disposition, lequel devra se conformer aux règles, politiques et pratiques de l'OCDE.

L'OCDE s'engage à faire tout son possible pour faciliter l'entrée des agents et experts du Maroc sur le territoire du pays hôte en fournissant, le cas échéant, des lettres et autres documents confirmant la nécessité pour ces personnes, dont les identités seront convenues entre les Parties, de participer aux travaux de l'OCDE.

ARTICLE 9 : EXPERTS

Les experts désignés par l'OCDE pour effectuer des missions pour l'OCDE sur le territoire du Royaume du Maroc feront l'objet d'un signalement spécifique auprès des autorités marocaines compétentes, afin que leur entrée, leur séjour, et leur sortie du territoire puissent être facilités par ces dernières conformément à l'article 10 du présent Protocole d'accord.

ARTICLE 10 : PRIVILEGES ET IMMUNITES

Les Parties reconnaissent que l'OCDE, en sa qualité d'organisation internationale créée par traité, son personnel et ses experts en mission au Royaume du Maroc jouissent de privilèges et immunités comparables à ceux accordés aux organisations internationales exerçant leurs missions sur le territoire du Royaume du Maroc. Dans ce contexte, les locaux utilisés temporairement ou de façon permanente par l'OCDE sur le territoire du Royaume du Maroc sont inviolables. Les équipements importés temporairement pour des réunions, séminaires ou ateliers sont exonérés de droits de douane. Enfin, l'entrée, le séjour et la sortie du personnel et des experts de l'OCDE en mission sur le territoire du Royaume du Maroc, ainsi que leur sortie de ce territoire, sont facilités par les autorités marocaines compétentes.

Les Parties s'engagent à entamer des négociations afin de parvenir à la conclusion d'un accord écrit distinct sur les privilèges et immunités dont bénéficieront l'OCDE, son personnel, agents et experts, ainsi que les représentants des Membres de l'OCDE ou de non-Membres participant aux réunions de l'OCDE, sur le territoire du Royaume du Maroc.

ARTICLE 11 : DUREE

Ce Protocole entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux Parties, pour une durée de trois ans. Il pourra être renouvelé pour des périodes successives d'une durée maximale de trois ans, par accord écrit entre les Parties.

ARTICLE 12 : RESILIATION

Ce Protocole pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, moyennant un préavis de trois mois adressé par écrit à l'autre Partie.

Dans ce cas, les Parties conviendront des mesures à prendre pour veiller à ce que les activités initiées dans le cadre de ce Protocole soient menées à leur terme, rapidement et en bon ordre, et ce, sauf accord contraire explicite entre les Parties.

Dans le cas où le Protocole est résilié par le Maroc ou par l'OCDE, le Maroc prendra en charge les dépenses réalisées ou engagées irrévocablement par l'OCDE jusqu'à la date à laquelle la résiliation

prend effet. Tout solde de la contribution financière visée dans l'Article 4 après ces dépenses sera reversé au donateur.

ARTICLE 13 : DIVERGENCES DE VUES

Ce Protocole est conclu dans un esprit de coopération et de collaboration. Les Parties tenteront en premier lieu de régler amiablement tout différend concernant l'interprétation ou l'application de ce Protocole.

Tout différend, controverse ou réclamation découlant de ou se rapportant à l'interprétation, l'application ou l'exécution de ce Protocole, y compris son existence, sa validité ou sa résiliation, qui n'aura pu être résolu par accord amiable, sera réglé par un arbitrage définitif et obligatoire conformément au Règlement facultatif d'arbitrage de la Cour Permanente d'Arbitrage pour les organisations internationales et les États, en vigueur à la date de ce Protocole. Un seul arbitre sera désigné. Cet arbitre sera choisi sur accord entre l'OCDE et le Maroc ou à défaut d'un tel accord dans les trois mois suivant la demande d'arbitrage, sera désigné conformément au Règlement susmentionné, à la demande de l'une ou l'autre Partie. La langue utilisée au cours de la procédure arbitrale sera le français. L'autorité de nomination sera le Secrétaire général de la Cour Permanente d'Arbitrage. Le lieu d'arbitrage sera Paris, France.

ARTICLE 14 : CONTACTS

Chaque Partie désignera un représentant comme point de contact pour la mise en œuvre de la coopération, y compris l'élaboration des plans d'action.

Pour le Maroc : M. Lahcen Daoudi, Ministre délégué chargé des Affaires générales et de la Gouvernance, Royaume du Maroc

Pour l'OCDE : M. Andreas Schaal, Directeur des Relations mondiales, OCDE

Fait à Paris, le 25 juin 2019, en deux exemplaires.

Le Gouvernement du Royaume du Maroc

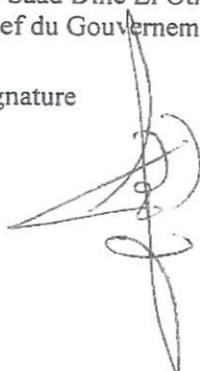
L'Organisation de Coopération et de
Développement Économiques

M. Saad Dine El Otmani
Chef du Gouvernement

M. Angel Gurría
Secrétaire Général

Signature

Signature



ANNEXE 1
ANNEXE 2
ANNEXE 3

Programme pays Maroc, seconde phase
Programme pays Maroc, seconde phase – fiches de projets indicatives
Accord de don type

Annexe 1 : Programme pays Maroc, seconde phase
Annexe 2 : Programme pays Maroc, seconde phase – fiches projets
Annexe 3 : Accord de don type

ANNEXE 1 – Programme-pays Maroc, seconde phase

Le tableau commençant en page 10 correspond au Programme-pays Maroc tel qu'approuvé par le Comité des Relations Extérieures de l'OCDE. Les notes ci-dessous apportent des explications concernant certains éléments de ce tableau.

Section I – Résultats

(i) Lien avec PTB (code description des résultats)

La colonne « Lien avec le PTB » donne, pour chaque description des résultats du Programme-pays, le lien avec le code et la description du résultat tel qu'inscrits au Programme de Travail et Budget (PTB) de l'OCDE pour les années 2015-2016. Cette colonne contient par conséquent des informations internes qui dépassent le cadre du Programme-pays Maroc.

(ii) Coordination du Programme-pays Maroc

Le Cadre pour l'instauration de programmes par pays [C/MIN(2013)12] (le Cadre), approuvé par le Conseil le 30 avril 2013, indique qu'il «existera un mécanisme de coordination, destiné notamment à élaborer des priorités communes, pour chaque programme par pays, auquel participeront les Membres intéressés, les donateurs et, naturellement, les Partenaires eux-mêmes. Le Comité des relations extérieures recevra régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de ces programmes. »

La coordination du Programme-pays inclut :

- Des missions.
- Un soutien et des conseils directs à l'équipe de coordination interministérielle marocaine, afin d'assurer la réussite du Programme-pays Maroc et de garantir une approche intégrée au sein de l'OCDE.
- Un point de contact permanent entre le Gouvernement marocain et le Secrétariat de l'OCDE, fournissant des orientations et conseils tout au long des différentes phases du Programme-pays afin d'en faciliter le fonctionnement et l'évaluation.
- Des rapports réguliers à l'équipe de coordination interministérielle marocaine, aux membres de l'OCDE et à son Secrétariat concernant la mise en œuvre du Programme.

Section II – Partenariats au sein des organes de l'OCDE

(iii) Les différents niveaux de participation

Le niveau de participation dans les organes de l'OCDE est une prérogative de l'Organisation pour lequel des règles ont été établies dans la Résolution du Conseil sur les partenariats au sein de organes de l'OCDE [C(2012)100/FINAL]. Un non-Membre de l'OCDE participant au travail d'un ou plusieurs organes subsidiaires de l'OCDE est dénommé « Partenaire ». Un Partenaire peut être invité à participer aux travaux des organes de l'OCDE en tant qu'Invité, Participant ou Associé en accord avec la stratégie de relations mondiales du comité concerné et avec les dispositions de la Résolution mentionnée ci-dessus. Les trois niveaux de partenariats incluent les privilèges et responsabilités suivantes :

- Les *Invités* peuvent être conviés, à la discrétion de l'organe, à participer à certaines réunions des organes subsidiaires sous réserve de leur inclusion dans le Plan de participation. Il est attendu qu'ils contribuent à la réalisation du mandat et du programme de travail de l'organe concerné, en assistant aux réunions auxquelles ils sont invités et en prenant part aux discussions. Un invité ne sera pas tenu de payer des frais de participation.

- Les *Participants* sont invités à assister à l'ensemble des réunions d'un organe subsidiaire pour une période indéterminée, sauf disposition contraire, à condition que cet organe procède à un examen biennal. Sous réserve des conditions énoncées dans le Règlement de procédure, dans la présente Résolution et dans l'invitation, ils sont tenus d'avoir la capacité et la volonté d'apporter une contribution de fond à la réalisation du mandat et du programme de travail de l'organe concerné, grâce à leur participation active à ses réunions et à ses travaux, y compris en communiquant les informations dont l'organe peut avoir besoin. En 2019, il sera facturé aux Participants des frais annuels de 11 200 euros pour un Comité de substance, environ 3 700 euros pour un sous-comité quand le pays partenaire n'est pas un Participant au sein du Comité, et jusqu'à 10 800 euros pour trois ou plus sous-comités du même Comité. Les frais sont ajustés annuellement sur la base du taux d'inflation en France.
- Les *Associés* sont invités à assister à l'ensemble des réunions d'un organe subsidiaire pour une période indéterminée, sauf disposition contraire. Outre les obligations imparties aux Participants, ils sont tenus de démontrer leur engagement envers les objectifs et pratiques de l'organe concerné en répondant aux critères mentionnés à l'article 5 a) de l'Annexe, et de communiquer les informations statistiques qui peuvent être nécessaires pour compléter les bases de données de l'organe. En 2019, il sera facturé aux Associés, à la discrétion des Comités de substance, des frais de 21 000 euros ou 53 000 euros. Les frais sont ajustés annuellement sur la base du taux d'inflation en France.

Section III – Adhésion aux instruments juridiques

(iv) Adhésion aux instruments juridiques

La procédure énoncée ci-après doit être suivie pour l'adhésion aux instruments juridiques de l'OCDE listés dans le tableau, une fois la demande spécifique du Maroc reçue :

- La confirmation écrite de l'intention du Maroc à adhérer à l'instrument (avec une référence non-équivoque à son titre) à travers une lettre adressée au Secrétaire-Général ou tout autre haut-responsable. La demande peut provenir de tout représentant marocain dûment autorisé : le choix du signataire relève du Maroc.
- Une fois cette lettre reçue et les procédures internes à l'OCDE complétées, le Maroc sera considéré comme ayant adhéré à l'instrument à partir de la date de la lettre de confirmation adressée par le Secrétaire-General de l'OCDE.

Les programmes pays comprennent trois types d'éléments livrables qui sont présentés dans cette annexe: (i) Résultats tels que des revues des politiques publiques ou des programmes de coopération technique, (ii) Partenariats au sein de des organes de l'OCDE, et (iii) Adhésion aux instruments juridiques de l'OCDE.

Pilier 1 : Gouvernance publique, intégrité et lutte contre la corruption

Section 1 : Activités

Description des Résultats au titre du programme pays	Coût estimé 2019-2021 K EUR	Organe	Lien avec le PTB (code Résultat et description)
Revue de la gouvernance publique et renforcement des capacités	450	Comité de la gouvernance publique	4.3.1.1 Renforcer les capacités stratégiques en matière de gouvernance durable 4.3.1.1.5 – Renforcer les cadres d'action en matière de bonne gouvernance publique 4.3.1.1.5.3 - EGP
Soutien à la transformation numérique de la justice	200	Comité de la gouvernance publique	4.3.1.3 – Créer de la valeur publique – Innover pour préparer les administrations de demain 4.3.1.3.4 – Faciliter l'accès aux services publics 4.3.1.3.4.1 – Accès à la justice
Gestion des risques	100	Comité de la gouvernance publique	4.3.1.1 - Renforcer les capacités stratégiques en matière de gouvernance durable 4.3.1.1.4 - Favoriser la résilience sociétale, physique et économique par la gouvernance intégrée des risques 4.3.1.1.4.1 – Risques, y compris Examens thématiques
Performance stratégique et communication de la Présidence du Gouvernement	220	Comité de la gouvernance publique	4.3.1.1 - Renforcer les capacités stratégiques en matière de gouvernance durable 4.3.1.1.2 - Renforcer les capacités stratégiques du centre de gouvernement 4.3.1.1.2.1 - COG
Lutte contre la corruption	350	Groupe de travail sur la corruption dans le cadre des	4.1.2.3.3 Initiatives anti-corruption avec des non-membres en Europe orientale et Asie

	transactions commerciales internationales	centrale ; Asie-Pacifique ; Amérique latine, région MENA ; et Afrique sub-saharienne.
--	---	---

Section 2 : Partenariats au sein des organes de l'OCDE — Note : le niveau de participation aux organes de l'OCDE est réglé par les règles de procédure et pratiques établies de l'Organisation, en particulier la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE

Organe	Niveau actuel de partenariat	Niveau de partenariat envisagé
Comité de la gouvernance publique	Participant	Coopération en vue d'un rapprochement avec le statut d'Associé
Groupe de travail sur la corruption dans le cadre des transactions commerciales internationales	Invité	Associé

Section 3 : Instruments juridiques de l'OCDE

- Demande d'adhérer à la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales [OECD/LEGAL/0293] et aux quatre recommandations qui lui sont associées : Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales [OECD/LEGAL/0378]; Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales [OECD/LEGAL/0371]; Recommandation du Conseil sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public [OECD/LEGAL/0348] (en cours de révision) ; Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption [OECD/LEGAL/0431] (en lien avec la participation dans le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales)
- Recommandation du Conseil sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique [OECD/LEGAL/0418]
- Recommandation du Conseil sur la Gouvernance budgétaire [OECD/LEGAL/0410]
- Recommandation du Conseil sur les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes [OECD/LEGAL/0401]
- Recommandation du Conseil sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé [OECD/LEGAL/0392]
- Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying [OECD/LEGAL/0379]
- Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires [OECD/LEGAL/0390]
- Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique [OECD/LEGAL/0445]

Pilier 2 : Croissance économique, investissement et fiscalité

Section 1 : Activités			
Description des Résultats au titre du programme pays	Coût estimé 2019-2021 K EUR	Organe	Lien avec le PTB (code Résultat et description)
Études et prévisions économiques	800	Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement	1.1.2.2.2 Évaluations économiques de cinq marchés émergents
Examen des politiques de l'investissement	350	Comité de l'investissement	4.1.1.3.2 Deux examens des politiques de l'investissement sur la base du Cadre d'action pour l'investissement
Statistiques et chaînes de valeur mondiales	110	Comité des statistiques et de la politique statistique, Comité de l'investissement	4.1.1.4.1 Données sur l'IDE et analyse de l'IDE 6.2.1.1.3 Données pour l'analyse des échanges internationaux, de l'investissement et des échanges en valeur ajoutée
Section 2 : Partenariats au sein des organes de l'OCDE – Note: le niveau de participation aux organes de l'OCDE est réglé par les règles de procédure et pratiques établies de l'Organisation, en particulier la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE.			
Organe	Niveau actuel de partenariat	Niveau de partenariat envisagé	
Comité du tourisme	Participant	Associé	
Comité des affaires fiscales – format du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS	Aucun	Membre	
Groupe d'experts sur les tableaux ressources-emplois (Comité des statistiques et de la politique statistique)	Aucun	Participant	
Section 3 : Instruments juridiques de l'OCDE			

- Signature et ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices [OECD/LEGAL/0432]
- Ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale telle qu'amendée par son Protocole d'amendement [OECD/LEGAL/0382]
- Adhésion aux instruments liés à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales [OECD/LEGAL/0144] (à laquelle le Maroc a adhéré le 23 novembre 2009) ; Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif [OECD/LEGAL/0427]; Recommandation du Conseil sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables [OECD/LEGAL/0428]; Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale [OECD/LEGAL/0372]

Pilier 3 : Capital humain, dont éducation et égalité entre les sexes

Section 1 : Activités

Description des Résultats au titre du programme pays	Coût estimé 2019-2021 K EUR	Organe	Lien avec le PTB (code Résultat et description)
Éducation (rapport PISA et suivi)	224	Comité Directeur de PISA/Comité des politiques d'éducation	00072-2 Mise en œuvre des politiques : pour des changements tangibles dans l'éducation
Éducation et inclusion financière	200	Groupe de réflexion sur la protection financière des consommateurs (Comité des marchés financiers)	4.2.2.6.1 Finance inclusive : Éducation financière, protection des consommateurs et inclusion financière
Autonomisation économique des femmes	250	Non applicable ¹	5.2.1.5.2 Mise en œuvre de l'Initiative MENA-OCDE pour la gouvernance et la compétitivité

¹ Le Secrétariat mettra en œuvre cette activité.

Section 2 : Partenariats au sein des organes de l'OCDE – Note : le niveau de participation aux organes de l'OCDE est réglé par les règles de procédure et pratiques établies de l'Organisation, en particulier la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE.

Organe	Niveau actuel de partenariat	Niveau de partenariat envisagé
Comité des politiques d'éducation	Aucun	Invité

Section 3 : Instruments juridiques de l'OCDE

- Demande d'adhésion à la Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices sur la sûreté sismique des établissements scolaires [OECD/LEGAL/0339]
- Demande d'adhésion à la Déclaration sur les politiques futures en matière d'éducation dans un contexte social et économique en évolution [OECD/LEGAL/0166]
- Participation active aux travaux de consolidation et demande d'adhésion au projet de Recommandation du Conseil portant sur l'éducation financière remplaçant les quatre instruments juridiques en la matière²

Pilier 4 : Développement territorial

Section 1 : Activités

Description des Résultats au titre du programme pays	Coût estimé 2019-2021 K EUR	Organe	Lien avec le PTB (code Résultat et description)
Dialogue sur les politiques de développement territorial, Phase 2	650	Comité des politiques de développement régional	1.4. Renforcer l'attractivité des régions pour les investisseurs, les individus qualifiés et les touristes 1.7. Examen territorial aux échelons national, régional et métropolitain et Dialogues sur les politiques territoriales
Appui à la déconcentration	300	Comité des politiques de développement régional	1.7. Examen territorial aux échelons national, régional et métropolitain et Dialogues sur les politiques territoriales

² Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques de sensibilisation et d'éducation aux questions financières dans le domaine du crédit [OECD/LEGAL/0370]; Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques pour l'éducation financière relative aux pensions privées [OECD/LEGAL/0359]; Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques pour améliorer la sensibilisation aux risques et l'éducation sur les questions d'assurance [OECD/LEGAL/0357]; Recommandation du Conseil sur les Principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation et l'éducation financières [OECD/LEGAL/0338].

Appui à la contractualisation (projet en cours financé par le Maroc)	370 ³	Comité des politiques de développement régional	1.7. Examens territoriaux aux échelons national, régional et métropolitain et Dialogues sur les politiques territoriales
Section 2 : Partenariats au sein des organes de l'OCDE – Note : le niveau de participation aux organes de l'OCDE est réglé par les règles de procédure et pratiques établies de l'Organisation, en particulier la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE.			
Organe	Niveau actuel de partenariat	Niveau de partenariat envisagé	
Comité des politiques de développement régional	Participant	Coopération renforcée en vue de l'obtention du statut d'associé	
Outils transversaux			
Description des Résultats au titre du programme pays	Coût estimé 2019-2021 K EUR	Organe	Lien avec le PTB (code Résultat et description)
Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre	250	Non-applicable ⁴	5.2.1.9.2 Autre(s) Programme(s)-pays (à définir)
Coordination et évaluation du programme pays pour le Maroc	270	Comité des relations extérieures	5.2.1.9.2 Autre(s) Programme(s)-pays (à définir)
TOTAL (K EUR)			4,724⁵

³ Projet en cours financé par le Maroc.

⁴ Le Secrétariat mettra en oeuvre cette activité.

⁵ Ce montant exclut la somme de 370 K EUR déjà financée par le Maroc et allouée au projet sur la contractualisation.

**ANNEXE 2 : PROGRAMME PAYS MAROC, SECONDE PHASE, FICHES PROJETS
INDICATIVES**

**PILIER 1: GOUVERNANCE PUBLIQUE, INTEGRITE ET LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**

1. ADMINISTRATION PUBLIQUE, GOUVERNEMENT NUMÉRIQUE ET SCAN D'INTÉGRITÉ	
Description du projet	<p>Soutien au processus d'adhésion du Maroc aux instruments juridiques sous la responsabilité du Comité de la Gouvernance Publique et du Comité de la Politique Réglementaire ainsi que mise en conformité avec les politiques et pratiques de gouvernance publique sans instrument juridique.</p> <p><u>Axe 1: Revue de l'administration publique et de sa gouvernance</u> Cette revue portera sur les outils stratégiques en matière de gouvernance publique. Elle comprendra également une partie thématique plus approfondie sur les recommandations du Comité de la Gouvernance Publique (genre, fonction publique, intégrité, budget) et permettra d'informer le CGP sur la stratégie de la réforme de l'administration et de la gouvernance publique au Maroc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le travail réalisé pour la revue en matière de collecte de données pourra utilement bénéficier au Panorama des administrations publiques de l'OCDE (édition 2021).</i> • <i>Il devra également être fait en cohérence et complémentarité avec le travail en cours avec SIGMA et en particulier sur l'évaluation de la qualité des services publics.</i> <p><u>Axe 2 :</u></p> <p>2.1 Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations de la Revue du Gouvernement Numérique du Maroc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public piloté par les données – cadre de gouvernance des données du secteur public • Planification stratégique, investissements et gestion des technologies numériques • Développement du cadre d'interopérabilité des systèmes au sein de l'administration publique <p>2.2 Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE en matière d'intégrité Suite à la réalisation de la revue du Scan d'intégrité du Maroc et des nombreux échanges entre le Maroc et l'OCDE en matière d'intégrité, un appui et accompagnement du Maroc à la mise en œuvre des recommandations suggérés est proposé. Certains thèmes de travail ont déjà été identifiés ci-dessous et d'autres recommandations prioritaires seront choisies en concertation avec les experts de l'OCDE et tiendront compte</p>

	<p>de l'état d'adhésion du Maroc aux recommandations liées à la gouvernance publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance à l'élaboration du système de gestion du conflit d'intérêt • Code de conduite et élaboration de programmes de formation sur l'intégrité • Assistance à la réforme du système de déclaration de patrimoine
Organes de l'OCDE pertinents	<p>Comité de la gouvernance publique Comité de la politique réglementaire⁶</p>
Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	<p>Instruments auxquels le Maroc a déjà adhéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil sur les stratégies numériques gouvernementales • Recommandation du Conseil sur la gouvernance des risques majeurs • Recommandation du Conseil sur le gouvernement ouvert <p>Instruments pour lesquels le Maroc a fait une demande d'adhésion dans le cadre du Programme Pays phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique • Recommandation du Conseil sur les marchés publics • Recommandation du Conseil sur les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public <p>Instruments pertinents dans le cadre du Programme Pays phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique • Recommandation du Conseil sur la gouvernance budgétaire • Recommandation du Conseil sur les principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes • Recommandation du Conseil sur les principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé • Recommandation du Conseil sur les principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying • Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires • Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique
Activités prévues	<p>Axe 1: Revue de l'administration publique et de sa gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue par les pairs • Exercice de renforcement des capacités en vue de favoriser la participation soutenue et l'engagement actif des différentes parties prenantes • Évènement de haut niveau pour le lancement de la Revue de l'administration publique et de sa gouvernance <p>Axe 2: Appui et accompagnement du Maroc à la mise en œuvre des recommandations suggérées</p>

⁶ L'adhésion à la Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires relève de la compétence de ce Comité.

2.1 S'appuyant sur les recommandations de la Revue du Gouvernement Numérique du Maroc, une série de quatre ateliers de renforcement des capacités est proposée pour renforcer les efforts stratégiques et les capacités du Maroc à mettre en œuvre sa politique de gouvernement numérique. Réunissant l'écosystème gouvernemental numérique des parties prenantes, les ateliers devraient avoir une approche dynamique et interactive de *design thinking* et de résolution des problèmes, associant les participants à l'évaluation des défis et des opportunités du contexte de transformation numérique du pays et à la formulation de solutions orientées vers l'action.

- **Compétences et capacités numériques** – Cartographie des besoins et discussion sur un cadre de compétences basé sur quatre types de compétences numériques: compétences de l'utilisateur, compétences professionnelles, leadership et compétences complémentaires
- **Secteur public piloté par les données** – cadre de gouvernance des données du secteur public. Envisager d'adopter un cadre intégré pour les données dans le secteur public, y compris une politique des données, une gouvernance des données et des normes pour la transparence, l'utilisation et la réutilisation des données
- **Cadres d'interopérabilités** – Promotion d'un cadre d'interopérabilité applicable à tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement afin de soutenir un échange de données agile et précieux dans le secteur public. L'adoption du cadre d'interopérabilité devrait être renforcée par les leviers politiques nécessaires des registres de base et des normes techniques strictes.
- **Planification stratégique, investissements et gestion des initiatives et projets impliquant l'adoption des technologies numériques** – Développer des instruments institutionnels pour rationaliser les investissements dans les technologies numériques dans le secteur public, notamment: une évaluation ex ante agile sur les besoins pour éclairer les discussions budgétaires et guider les décisions fondées sur des données probantes; définition des seuils pour l'approbation et le déblocage des projets stratégiques; conception et adoption de méthodes d'analyse de rentabilisation communes; processus d'approvisionnement innovants; modèle de gestion de projet agile standardisé.

2.2 Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE en matière d'intégrité

- Assistance à l'élaboration du système de gestion du conflit d'intérêt :
 - Appui technique pour améliorer les dispositions légales actuelles concernant les conflits d'intérêts, notamment au sujet de la définition des conflits d'intérêts et de l'emploi avant et après un passage dans le secteur public
 - Développement d'un module de formation sur les conflits d'intérêts
 - Atelier de formation des formateurs concernant le module de formation sur les conflits d'intérêts
- Code de conduite et élaboration de programmes de formation sur l'intégrité :
 - Développement de 4 modules de formation sur les sujets clés du code de conduite (y compris le module sur les conflits d'intérêts)

	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ateliers de formation des formateurs concernant le 4 modules de formation (y compris la formation sur les conflits d'intérêts) • Assistance à la réforme du système de déclaration de patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique pour améliorer les dispositions légales actuelles concernant le système de déclaration de patrimoine, notamment au sujet de l'étendu de la définition des intérêts, du contrôle public des déclarations, et de de pénalisation de toute infraction relative aux déclarations de patrimoine - Atelier d'échange des bonnes pratiques améliorer l'efficacité du système de déclaration de patrimoine avec de paires
<p>Résultats attendus</p>	<p><u>Axe 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une analyse comparative et de recommandations en matière de genre, fonction publique, intégrité et budget visant à rapprocher le Maroc des recommandations afférentes du Comité de la gouvernance publique. • Renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux • Renforcement des connaissances des parties prenantes pour l'identification des priorités de réformes nationales et des étapes nécessaires pour leur mise en œuvre. <p><u>Axe 2 :</u></p> <p>2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences numériques des fonctionnaires marocains capables de soutenir le développement durable du gouvernement numérique. • Restructuration des approches de prestation de services des institutions publiques autour des besoins et des préférences des citoyens afin de renforcer la reddition des comptes, d'accéder à l'utilisation stratégique potentielle des données pour une meilleure prestation et de créer un environnement propice à l'innovation pour améliorer la performance du secteur public. • Adoption des facilitateurs clés du gouvernement numérique à travers du secteur public marocain comme instruments stratégiques pour une transformation numérique efficace, cohérente et durable entre les secteurs et les niveaux de gouvernement. • Développement et l'application des instruments institutionnels pour rationaliser les investissements dans les technologies numériques du secteur public. <p>2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mesures relatives aux conflits d'intérêts pour apporter des éclaircissements aux fonctionnaires sur ce que constitue un conflit d'intérêts et réduire les risques en matière d'intégrité dans le secteur public. • Concernant la réforme du système de déclaration de patrimoine, renforcement des mécanismes de responsabilisation et promotion de la confiance dans les institutions publiques. • Amélioration de la formation à l'intégrité dans le secteur public pour promouvoir une culture de l'intégrité, qui peut être communiquée par le biais du code de conduite qui sera élaboré.

2. SOUTIEN À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA JUSTICE AU MAROC

<p>Description du projet</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre des Objectifs Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (ODD) au titre de l'ODD 16.3 (accès effectif à la justice) . Le Maroc a souligné son ambition et sa volonté de collaborer avec l'OCDE pour mettre en œuvre la réforme de la transformation numérique des services de justice au Maroc. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les recommandations de la Revue du Gouvernement Numérique du Maroc (2018). Le projet de coopération avec l'OCDE est composé de 2 phases :</p> <p><u>Phase 1 : Analyse comparative et évaluation</u> relative à la mise en œuvre des stratégies numériques dans le secteur de la justice dans le cadre de la transformation digitale en cours au sein de la justice marocaine. L'analyse inclura les tendances actuelles, les opportunités et les défis liés à l'émergence de la transformation numérique du secteur de la justice en les comparant aux données de 5 pays ayant des expériences pertinentes en matière d'intégration des technologies numériques dans le secteur de la justice. Le but de ce projet est de comprendre les motivations à la transformation, les différentes approches de la mise en œuvre et du suivi, ainsi que les difficultés rencontrées avec ces approches. L'accent sera mis sur l'analyse des besoins et l'expérience réelle des citoyens et entreprises utilisateurs des services de justice afin de créer un continuum de service de justice matérialisés et dématérialisés multi-plateforme (en personne, en ligne, téléphonique). Le projet permettra de mieux comprendre les avantages potentiels d'une telle transformation numérique, les conditions essentielles et les approches possibles, les défis et solutions possibles ainsi que les méthodes de suivi de l'impact, évalués à l'aulne de la Stratégie Maroc Digitale 2020.</p> <p><u>Phase 2 : Ateliers de renforcement des capacités</u> en mettant l'accent sur la manière dont, grâce à la mise en œuvre de systèmes informatiques gouvernementaux et judiciaires essentiels tels que des registres de base, des données de haute qualité peuvent être utilisées efficacement dans le secteur de la justice à des fins d'analyse prédictive, de stratégie et de développement de services spécifiques, de fourniture de services, de suivi et d'évaluation des programmes judiciaires.</p> <p>Les ateliers de renforcement des capacités pourraient être centrées sur les dimensions suivantes (à discuter):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numérisation du secteur de la justice • Qualité et accès à la justice centrée sur les citoyens et les entreprises • Capacités, compétences et droits numériques • Intelligence artificielle pour une justice plus intelligente • Approches ouvertes et axées sur les justiciables
<p>Organes de l'OCDE pertinents</p>	<p>Comité de la Gouvernance Publique</p>
<p>Activités prévues</p>	<p>Analyse comparative et évaluation Ateliers de renforcement des capacités</p>

Résultats attendus	Un secteur juridique ouvert, transparent et accessible des services numériques afin de renforcer la confiance dans le gouvernement et de créer un secteur public plus transparent et responsable.
3. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES	
Description du projet	<p>Ce projet vise à renforcer la gouvernance des risques majeurs au Maroc afin de soutenir une croissance inclusive et durable. Le partenariat entre l'OCDE et le Maroc sur une politique publique de gestion des risques a jusque-là permis de soutenir le pays dans ce chantier stratégique, notamment à travers la réalisation d'une <i>Revue des Politiques de Gestion des Risques au Maroc</i>. L'appui initié en 2017-2018 a permis de renforcer la coordination interministérielle, de former plus de 500 cadres au niveau national et local, en développant des guides de bonnes pratiques. En cela, le projet vise à renforcer les capacités du Maroc afin de consolider la résilience. Les activités proposées ont pour objectif de :</p> <p>Renforcer les capacités des structures publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la résilience face aux risques majeurs, en tirant parti des guides de bonnes pratiques élaborés en 2017-2018 et l'appui à leur mise en œuvre dans 2 territoires pilotes. • Soutien à la structure de Chief Risk Officer au sein du Ministère de l'Intérieur, par un appui stratégique sur l'évaluation des risques et la mise en œuvre du programme intégré de gestion des risques de catastrophes. • Renforcement des capacités des décideurs publics à la gestion des risques, par un programme de formation des formateurs disséminant les bonnes pratiques dans les territoires. • Renforcement de la gestion de crise, à travers l'organisation d'un exercice complet de gestion de crise, en tirant parti de l'expertise de l'OCDE en matière de gestion stratégique de crise. Ceci permettrait d'impliquer les gouverneurs et leurs services. <p>Préserver la résilience du secteur privé et des infrastructures critiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la continuité de l'activité économique en cas de catastrophes, en lien avec le secteur privé, par le développement d'un guide sur la résilience économique destiné aux entreprises. • Alignement sur les standards internationaux de la résilience des infrastructures critiques par une étude de cas pour un secteur donné (par ex. transport ou gestion de l'eau) <p>Investir dans la résilience sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des citoyens sur la gestion des risques en offrant un outil favorisant la prise de conscience et les bons comportements face aux risques. • Mobilisation des organisations non gouvernementales dans l'agenda de la résilience avec un atelier d'ONG marocaines et internationales.
Organes de l'OCDE pertinents	Comité de la Gouvernance Publique

Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	Recommandation du Conseil relative aux lignes directrices sur la sûreté sismique des établissements scolaires ⁷
Activités prévues	<p>8 activités sont envisagées dans le cadre de ce projet de suivi, qui seront financées en partie par le programme pays. L'ensemble des activités inclus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement à la mise en œuvre des guides relatifs à l'évaluation et à la prévention des risques dans deux territoires pilotes du Maroc (par exemple Agadir pour le risque sismique et Casablanca pour le risque d'inondation) • Deux activités d'expertise stratégique en soutien à la structure de coordination de la gestion des risques au sein du Ministère de l'Intérieur • Développement d'un programme national de communication des risques • Réalisation d'une Étude de cas sur la résilience des infrastructures critiques au Maroc • Réalisation d'un guide pratique sur la résilience économique à destination des entreprises • Organisation d'un exercice de gestion de crise destiné aux décideurs publics • Organisation d'une formation des formateurs sur la gestion des risques • Organisation d'un atelier de sensibilisation des acteurs de la société civile à la gestion des risques <p>Le financement du Programme Pays permettra de couvrir la première ou seconde activité, des financements complémentaires restant à mobiliser pour les autres activités de ce projet intégré.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du renforcement stratégique de la politique de gestion des risques pour développer sur le long terme la résilience sociétale, physique et économique face aux risques majeurs au Maroc. • Une administration mieux outillée et formée pour porter le sujet de la résilience dans les politiques publiques marocaines aux niveaux national et local.

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DU GOUVERNEMENT DU MAROC EN MATIÈRE DE PERFORMANCE STRATÉGIQUE ET COMMUNICATION

Description du projet	<p>Dans le cadre du Programme Pays phase I, les services du Chef du Gouvernement et l'équipe du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance ont mis en œuvre un projet de coopération visant à identifier les défis et opportunités en matière de renforcement des capacités de la Présidence du Gouvernement du et partager expertise et bonnes pratiques pour optimiser son organisation et assurer sa performance stratégique. Le projet a ainsi permis de partager une expertise calibrée pour les enjeux propres au Maroc. Grâce aux échanges réalisés, des réformes stratégiques ont été mises en place par les services du Chef du Gouvernement parmi lesquelles la création d'une « unité de suivi et d'évaluation », et</p>
------------------------------	--

⁷ L'adhésion à cet instrument juridique est liée au projet envisagé concernant l'éducation inclus dans ce Programme ; et relève de la compétence du Comité des politiques d'éducation.

l'intégration des paramètres nécessaires pour une planification stratégique des mesures du programme gouvernemental.

La pertinence du travail réalisé et la volonté de la Présidence du Gouvernement de poursuivre les réformes en cours permettent d'envisager de nouvelles actions de coopération sur les sujets considérés prioritaires par le Maroc.

Le présent projet a vocation à poursuivre le travail réalisé en approfondissant le partage de l'expertise et l'expérience des gouvernements des pays membres de l'OCDE dans les domaines de travail jugés prioritaires, mais aussi ceux permettant de renforcer pleinement les capacités de la Présidence du Gouvernement sur le long terme. Sur les sujets sur lesquels des réformes ont déjà été entamées, le travail de coopération se focalisera sur la bonne mise en œuvre des changements et l'évaluation de leurs premiers impacts sur les prises de décision et la qualité des politiques et services publics. Le projet portera sur les sujets suivants :

- **Coordination interministérielle pour une mise en œuvre effective des objectifs stratégiques du Maroc à court et moyen termes.** Le projet aurait vocation à soutenir la Présidence du gouvernement dans l'institutionnalisation de mécanismes de coordination interministérielle pour faciliter au quotidien le travail gouvernemental et permettre une organisation claire de la prise de décision. Ce schéma de gouvernance visant la mise en œuvre du programme gouvernemental devra également tenir compte du rapprochement nécessaire avec le cadre budgétaire et le processus législatif.
- **Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des objectifs stratégiques.** Une unité d'exécution et de suivi au sein des services du chef du gouvernement a récemment été mise en place. Elle devra être soutenue dans le développement de ses capacités afin qu'elle puisse constituer un véritable point névralgique du dialogue interministériel pour le suivi des objectifs stratégiques du Programme Gouvernemental et permettre la mise en place d'un cadre global et collectif d'engagement et redevabilité. Une attention particulière sera ainsi portée aux capacités de communication stratégique de l'Unité et de recensement des informations de performance nécessaires pour évaluer les résultats des départements et ministères (avec appui d'indicateurs clés de performance à déterminer). Ce renforcement de capacités devra permettre de réaliser des ajustements nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques et de renforcer in fine la confiance des citoyens.
- **Communication publique de la Présidence du Gouvernement.** Les Services du Chef du Gouvernement ont identifié la communication publique comme une priorité de leur champs d'action, et cela à trois niveaux (stratégique, médiatique et digital) afin de mieux structurer et rendre visible l'action gouvernementale. Par ailleurs, le Maroc a également été le premier pays non-membre de l'OCDE à adhérer à la Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert qui place la

	<p>communication publique comme un des piliers du déploiement des initiatives gouvernementales portant sur la transparence et la participation. Le présent projet soutiendra l'usage stratégique de la communication publique de la Présidence du Gouvernement. Il permettra de formuler des premières recommandations stratégiques pour l'élaboration d'une stratégie de communication gouvernementale et répondre à des besoins spécifiques en termes de renforcement des capacités de l'équipe de la primature.</p>
Organes de l'OCDE pertinents	Comité de la Gouvernance Publique
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Un document stratégique comprenant une feuille de route pour des réformes en matière de performance et communication stratégiques (document analytique et synthétique sur la base d'un état des lieux, présentant recommandations et bonnes pratiques des pays de l'OCDE) • 4 ateliers de travail pour des membres de la Présidence du Gouvernement (20 représentants) en présence du secrétariat de l'OCDE (1 ou 2 experts), et d'experts des pays membres (2 par ateliers) pour identifier les réformes prioritaires et partager des bonnes pratiques cohérentes avec les besoins du Maroc : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 atelier (1 journée) sur la coordination nécessaire pour la gestion quotidienne du travail gouvernemental et sur la synergie nécessaire entre stratégie gouvernementale et budget. ○ 1 atelier (1 journée) sur le renforcement des capacités d'évaluation du programme gouvernemental par l'ensemble des parties prenantes. ○ 1 atelier (1 journée) sur les défis de développement d'une stratégie de communication gouvernementale. • Deux visites d'étude dans un pays de l'OCDE (conjointement agréé) pour 5 représentants de la Présidence du Gouvernement afin d'observer en pratique l'ensemble des sujets abordés lors des ateliers
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'Unité d'exécution et de suivi au sein des Services du Chef du Gouvernement bénéficie d'un mandat et d'un rôle institutionnel défini de manière optimale et de capacités adaptés au besoin de recensement et d'analyse de la performance des acteurs institutionnels • Amélioration du dialogue interministériel pour le suivi des objectifs stratégiques du Programme gouvernemental • Facilitation du travail gouvernemental par des capacités accrues de coordination et pilotage de la Présidence du gouvernement • La Présidence du Gouvernement est en capacité de développer une stratégie de communication gouvernementale et de la mettre en œuvre

5. ADHÉSION DU MAROC À LA CONVENTION ANTI-CORRUPTION DE L'OCDE ET PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DANS LES AFFAIRES

Description du projet

À la suite d'une réunion ministérielle relative à la Convention de l'OCDE en mars 2016, les autorités marocaines ont exprimé leur intérêt à adhérer à la Convention de l'OCDE. En 2017 et 2018 et dans le contexte de la Phase 1 du Programme-Pays Maroc, le *Diagnostic d'intégrité* a permis d'aborder certains sujets pertinents qui relèvent de la Convention de l'OCDE et d'élaborer un premier état des lieux de la législation anti-corruption du Maroc. Au moment de la restitution de ce *Diagnostic* et des discussions sur le contenu à donner à la Phase 2 du Programme-Pays Maroc, les autorités marocaines ont fermement exprimé leur volonté d'adhérer à la Convention de l'OCDE. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet visant à accompagner le Maroc dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures requises par la Convention de l'OCDE. Ce projet est déployé autour de 2 activités complémentaires et interdépendantes :

Activité 1 : Créer les conditions d'adhésion à la Convention Anti-Corruption de l'OCDE et d'obtention du Statut d'Associé (membre) du Groupe de Travail de l'OCDE sur la Corruption : analyse détaillée du cadre juridique des mesures de lutte contre la corruption transnationale

Cette activité vise à préparer les examens formels que le Groupe de travail de l'OCDE conduit pour évaluer les demandes d'adhésion à la Convention de l'OCDE et d'obtention du statut d'Associé (membre) du Groupe de travail de l'OCDE. **Il est à noter que le travail conduit dans le cadre de ce projet ne préjuge pas de l'issue de l'examen formel qui serait fait, le cas échéant, par le Groupe de travail de l'OCDE.** Certains de ces critères sont relatifs au cadre juridique et de mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption transnationale afin d'identifier les éventuelles lacunes juridiques susceptibles d'entraver l'adhésion du Maroc à la Convention. Six sujets seront revus de manière systématique:

- Existence et contenu de l'infraction de corruption transnationale
- Responsabilité des personnes morales au titre de la corruption transnationale
- Existence de sanctions contre la corruption transnationale qui soient efficaces, proportionnées et dissuasives, en ce compris des mesures de saisies et confiscation
- Capacité de mise en œuvre des législations, capacité de mener des enquêtes et des poursuites et de punir la corruption transnationale
- Coopération internationale
- Non déductibilité fiscale des pots de vin

Cette activité nécessitera (i) la rédaction d'un questionnaire détaillé à l'attention des autorités marocaines concernées ; (ii) une mission d'exploration au Maroc visant à compléter l'information requise (et qu'il n'est pas aisée de collecter via un questionnaire) et à rencontrer les autorités pertinentes ; (iii) une mission de rendu intermédiaire où seront discutés les premières conclusions de l'analyse. Le produit de l'analyse conduite dans le cadre de cette activité sera restitué dans un rapport

d'évaluation détaillé qui sera présenté à l'ensemble des autorités marocaines compétentes lors d'un séminaire de restitution.

Activité 2 : Promouvoir l'intégrité dans les affaires et les mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé et élaborer un mécanisme de signalement à haut niveau à l'usage des entreprises

À cet endroit, l'OCDE soutient les initiatives récemment entreprises par le secteur privé au Maroc à deux niveaux :

- Dialogue public-privé : l'instauration, le développement et la pérennisation du dialogue public-privé est partie prenante de l'amélioration d'un climat des affaires propice au développement de l'attractivité des pays en termes d'investissements et d'emplois, comme justement souligné dans le Diagnostic d'Intégrité précité. Le dialogue public-privé est aussi essentiel au soutien ciblé et efficace des mesures et actions d'intégrité par le secteur productif. L'OCDE est à même d'apporter son soutien aux autorités, en consultation avec le secteur privé et les entreprises publiques, dans la promotion de mécanismes de dialogue et d'échange sur les problématiques de prévention et de détection de la corruption dans les entreprises. Cette activité bénéficiera d'expériences déjà conduites au Maroc par l'OCDE sur les défis du dialogue public-privé qu'elle visera à renforcer et pérenniser. Elle consistera à répertorier les bonnes pratiques en la matière auprès des pays de l'OCDE et à sélectionner deux projets tangibles de dialogue public-privé dont l'OCDE accompagnera le développement et le déploiement sous le patronage des autorités marocaines. Cette activité consistera notamment en des sessions de formation et de sensibilisation à destination des acteurs pertinents du secteur public. L'objectif sera de doter les agents publics marocains d'outils concrets de dialogue avec les entreprises qui, adaptés aux besoins pré-identifiés, contribueront à la mise en œuvre du Programme P8 et à la reconnaissance des efforts des autorités marocaines pour promouvoir l'intégrité dans les affaires. Cette activité a vocation à impliquer et cibler en priorité les entreprises publiques dont les bonnes pratiques pourraient être de nature à influencer positivement le reste des acteurs économiques.
- Mieux encadrer les risques de sollicitation : élaborer un mécanisme de signalement à haut niveau à l'usage des entreprises. Cette activité consistera à identifier les parties concernées à l'échelon national, à évaluer les différentes options institutionnelles et juridiques disponibles au Maroc les plus appropriées pour assurer une parfaite indépendance du mécanisme et de son fonctionnement, et à accompagner le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du mécanisme afin de déployer celui-ci dans un délai raisonnable. Le déploiement d'un tel outil au Maroc permettrait de procurer aux entreprises et aux pouvoirs publics une méthode constructive pour régler les affaires de sollicitation de pots-de-vin ; améliorer les perspectives d'investissement direct étranger ; instaurer un climat de confiance et de transparence pour les entreprises ; s'adapter à différents contextes juridiques ou institutionnels, ce qui en ferait une solution rapide et souple pour obtenir des résultats tangibles..

Organes de l'OCDE pertinents	Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales
Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	<p>Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et ses quatre recommandations associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales • Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales • Recommandation du Conseil sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (en cours de révision) • Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation détaillé sur les conditions d'adhésion à la Convention Anti-Corruption (présenté à l'ensemble des autorités marocaines compétentes lors d'un séminaire de restitution). • Conduite de deux projets de concertation entre le secteur public et le secteur privé. • Mise en place d'un mécanisme pérenne de signalement visant à contenir les risques de sollicitation.
Résultats attendus	<p>L'OCDE est un acteur incontournable de la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales et des efforts pour favoriser le développement, réduire la pauvreté et améliorer la confiance dans les marchés. L'une des clés de sa réussite est la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales adoptée en 1997 et le suivi de sa mise en œuvre par les pays signataires.</p> <p>La réalisation de ces activités s'appuie ainsi sur plus de deux décennies d'expérience découlant de la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE. Ce projet permet au Maroc d'exploiter les connaissances et outils de mise en œuvre élaborés par les pays déjà signataires tout en les adaptant à ses besoins et objectifs.</p> <p>Ce projet contribue à la réforme du cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption et à la mise en œuvre effective de la stratégie anti-corruption du Maroc. Il offre également au pays l'occasion de renforcer les échanges sur les pratiques de prévention, de détection et de poursuite de la corruption avec d'autres pays Membres de l'OCDE et d'approfondir la coopération avec des partenaires internationaux. Ce projet contribue également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Transférer des connaissances et de l'expertise</u>: les autorités publiques mais aussi le secteur privé acquièrent des connaissances techniques ainsi que des conseils stratégiques à l'appui de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption. • <u>Faciliter les réformes</u>: le processus permet d'identifier clairement les besoins de réforme, de faciliter le dialogue avec toutes les parties

	<p>prenantes et de sensibiliser l'ensemble des acteurs pertinents aux avantages liés aux réformes.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Poser un diagnostic</u>: le projet peut identifier des problématiques plus stratégiques ou plus systématiques, mieux les cerner et proposer des solutions.
--	--

PILIER 2: CROISSANCE ECONOMIQUE, INVESTISSEMENT ET FISCALITÉ

6. ETUDE ÉCONOMIQUE DU MAROC	
Description du projet	<p>À travers le Secrétariat des relations mondiales et dans le cadre de la seconde phase du Programme Pays Maroc, les autorités marocaines ont demandé à la Direction des affaires économiques de l'OCDE de leur apporter son soutien dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des réformes macroéconomiques et structurelles ; et d'inclure le Maroc dans le cadre des <i>Études par pays</i> de l'OCDE. Les Études économiques par pays du Département des Affaires Économiques de l'OCDE. Pour chaque pays membre de l'OCDE et pour un certain nombre de pays non-membres, le Département produit une Étude économique tous les 2 ans. Les Études économiques constituent un outil important pour échanger des points de vue sur les meilleures pratiques et pour améliorer la conception des politiques. Elles présentent une analyse empirique approfondie menant à des recommandations politiques utilisant les bonnes pratiques des pays membres de l'OCDE comme référence. Plus précisément, elles exposent les défis macroéconomiques à court et à long terme auxquels le pays est confronté, puis aborde généralement deux grands domaines structurels sélectionnés en étroite concertation avec les autorités.</p> <p>L'Étude économique du Maroc mettra l'accent sur les politiques susceptibles d'améliorer les résultats à long terme de l'économie et aidera le gouvernement dans ses efforts de réforme. Ainsi, la coopération avec l'OCDE donnera au Maroc l'occasion de mieux faire connaître ses réalisations et ses politiques dans le monde et de tirer des enseignements des économies les plus avancées sur les meilleures pratiques en matière de réforme socio-économique.</p> <p>Ces études comportent généralement trois chapitres (environ 100 pages). Le premier chapitre résume la situation économique du pays et fait des propositions spécifiques sur les réformes à engager en priorité. Une attention particulière est portée à l'analyse de l'impact des réformes structurelles. Les deux chapitres suivants abordent un sujet en profondeur ; le choix de ces sujets étant défini en collaboration avec les autorités nationales.</p> <p>Ces études sont menées en coopération avec les autorités nationales. Elles exigent notamment deux missions dans le pays ; la première pour connaître le point de vue des différents acteurs et amasser des informations ; la deuxième pour présenter les principaux résultats et discuter des recommandations avec les hauts dirigeants du pays. En outre, il est fréquent que la publication de ces études se fasse dans le pays concerné, avec la participation d'un ou plusieurs ministres et d'une délégation de haut niveau de l'OCDE (le Secrétaire Général, le chef économiste ou un Directeur de l'OCDE).</p> <p>Avant publication, les Études par pays de l'OCDE sont revues par un comité composé des représentants des pays membres de l'OCDE et des principaux partenaires (EDRC). L'EDRC examine et formule des</p>

	<p>commentaires et des recommandations spécifiques sur les politiques macroéconomiques et structurelles des pays membres et de certaines économies non membres et sur les interactions de ces politiques pour améliorer les performances économiques.</p> <p>Bureau Maroc à l'OCDE. Faisant suite à la demande du Maroc, le Département des affaires économiques propose de créer un bureau géographique Maroc au sein du Département afin d'accompagner les efforts de réformes du gouvernement marocain. Le Bureau géographique Maroc sera composé d'une équipe de deux économistes, d'un statisticien et d'un assistant, en coopération avec d'autres spécialistes et supervisé par un chef de division. Le Bureau préparera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation économique du Maroc bénéficiera d'une analyse transversale menée à l'OCDE, reposant sur des comparaisons internationales solides et promouvant le partage d'expériences. En effet, le Département des affaires économiques mène de front des Études économiques par pays et des Analyses de politiques économiques transversales, portant sur des questions macroéconomiques (notamment politiques monétaires et budgétaires) et sur des questions structurelles comme la réglementation sur le marché des biens et des services, le système éducatif et de formation professionnelle, la décentralisation, les finances publiques, le marché de l'emploi, l'environnement, l'innovation, etc. Pour chaque thème, des données comparables sont rassemblées et des indicateurs de résultats et de politiques sont construits, permettant le benchmarking. • Des prévisions économiques, à l'automne et au printemps, avec une note par pays résumant les développements récents, les perspectives à deux ans, ainsi que les priorités de réformes. Ces prévisions et analyses sont publiées dans les <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> deux fois par an. Le Maroc sera invité à participer deux fois par an, à la réunion du Groupe de Travail de l'OCDE sur les Prévisions Economiques à court-terme (STEP). • Une évaluation des réformes structurelles en cours et déterminera les principales priorités de réforme pour le Maroc. Cette évaluation repose sur la construction d'indicateurs de performance économique, sociale et environnementale ainsi que de politiques structurelles. En particulier, les indicateurs de réglementation sur le marché des produits (PMR) seront élaborés pour le Maroc. Ces analyses seront publiées dans le rapport <i>Objectif croissance</i>. <p>De plus, le Département des affaires économiques propose d'accueillir un ou deux cadres détachés de l'administration marocaine (rémunérés par le pays) pour faciliter le partage des connaissances et méthodologies entre l'OCDE et le gouvernement marocain. Il propose aussi d'organiser des séminaires au Maroc pour faciliter le transfert des compétences.</p>
<p>Organes de l'OCDE pertinents</p>	<p>Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement</p>

	Groupe de travail de l'OCDE sur les prévisions économiques à court-terme
Statistiques OCDE pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Analytical Database (ADB) du Département des Affaires économiques de l'OCDE • Indicateurs de réglementation sur le marché des produits (PMR) • Construction d'indicateurs de performance économique, sociale et environnementale ainsi que de politiques structurelles.
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Étude économique • Création d'un bureau géographique Maroc au sein du Département Économique de l'OCDE • Évaluation des réformes structurelles en cours et des principales priorités de réforme pour le Maroc
Résultats attendus	<p>L'OCDE fournira un appui important et un transfert de connaissances au gouvernement marocain pour la conception de politiques macroéconomiques et structurelles, grâce à la collecte de données et d'informations comparatives de qualité et l'analyse des principaux défis politiques auxquels le pays est confronté. Celles-ci sont essentielles à la formulation des réformes et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes et des résultats associés. Le projet contribuera à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une meilleure compréhension de la situation économique du pays et des principaux défis du point de vue international • Améliorer la conception des politiques économiques grâce à l'élaboration d'indicateurs et de projections économiques comparables sur le plan international; • Améliorer la conception des réformes économiques structurelles et évaluer leur impact • Développer une analyse approfondie des domaines dans lesquels le pays a besoin et veut entreprendre des réformes pour élaborer des recommandations politiques spécifiques, solides et fondées sur des données factuelles. • Renforcer la cohérence entre divers domaines politiques afin de renforcer les synergies • Fournir des recommandations pour améliorer la performance économique et les facteurs qui l'encouragent à court et à long terme • Améliorer le transfert de connaissances par le biais du programme de détachement et la promotion du dialogue politique

7. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Description du projet	<p>La contribution de la Division de l'Investissement à la phase 2 du Programme Pays Maroc vise à répondre à la volonté des autorités marocaines de replacer les politiques d'investissement au cœur de la stratégie de développement économique. Il apparaît notamment essentiel d'envisager la question de l'attractivité des territoires par le prisme de, et en cohérence avec les stratégies d'attraction et de rétention des investissements. Le projet s'inscrit dans la continuité directe et en complémentarité avec les travaux entrepris lors de la phase 1, et dont les objectifs devront s'aligner sur les priorités en matière de politiques d'investissement. Il comprendra une <i>Revue des Politiques d'Investissement</i>. La <i>Revue</i> comprendra un état des lieux, une analyse et des recommandations portant sur l'environnement réglementaire et institutionnel de l'investissement ; elle s'attellera notamment aux moyens de mise en œuvre concrète des dispositions de la nouvelle Charte de l'investissement (dans l'hypothèse où elle est entrée en vigueur lors du démarrage du projet), ainsi qu'à une réflexion sur les moyens concrets par lesquels les politiques d'investissement peuvent accroître l'attractivité des territoires. La <i>Revue</i> permettra ainsi d'accroître l'impact de la nouvelle Charte, et accompagnera la préparation d'une feuille de route pour les Centres Régionaux d'Investissement. La <i>Revue</i>, dans ses sections portant sur le cadre institutionnel pour la politique et la promotion de l'investissement, ainsi que leur mise en œuvre sur le territoire marocain, viendra compléter le travail de cartographie des experts de l'OCDE sur le développement territorial.</p> <p>La <i>Revue</i> pourra en outre traiter des défis spécifiques à l'investissement dans le secteur agricole (application des principes OCDE du cadre d'action pour l'investissement agricole), ainsi que des moyens de renforcement de la Conduite responsable des entreprises, notamment dans des secteurs spécifiques identifiés par les autorités marocaines. Ce travail analytique servira de base de travail pour déployer de manière informée l'axe 2 (renforcement des capacités). Il s'accompagnera de séminaires visant à soutenir le dialogue entre acteurs marocains ainsi qu'avec la communauté internationale (présentation devant le Comité de l'Investissement de l'OCDE), et se nourrira par ailleurs des résultats du projet conduit en parallèle sur les statistiques d'IDE.</p>
Organes de l'OCDE pertinents	Comité de l'investissement
Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif • Recommandation du Conseil sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables • Recommandation du Conseil concernant les lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale
Statistiques OCDE pertinentes	Indice OCDE de la restrictivité réglementaire des IDE
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue des Politiques d'Investissement</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Adhésion envisagée du Maroc aux instruments juridiques de l'OCDE</i>
Résultats attendus	<p>En contribuant à créer un environnement propice à des investissements responsables et à renforcer les capacités des pays, les revues des politiques d'investissement peuvent aider à mobiliser des investissements privés pour le développement durable et soutenir la mise en œuvre des objectifs économiques nationaux. L'accent mis sur le climat d'investissement permet une approche cohérente et globale permettant de relever les défis de la croissance et du développement, en fournissant une compréhension de l'interaction des politiques d'investissement et de développement.</p> <p>La <i>revue des politiques d'investissement du Maroc</i> contribuera à la mise en œuvre effective de la Charte de l'investissement (dans l'hypothèse où elle est entrée en vigueur lors du démarrage du projet). Le processus de <i>revue</i> repose sur les priorités du gouvernement et est conçu pour développer une approche systématique de la réforme du climat de l'investissement. La <i>revue</i> aidera notamment le Maroc à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des solutions pour améliorer le climat d'investissement du pays conformément à ses objectifs de réforme; • Accélérer la mise en œuvre des réformes dans les domaines prioritaires; • Améliorer, par la création d'un groupe de travail intergouvernemental, la coordination institutionnelle en matière de politique d'investissement; • Identifier les obstacles à l'investissement dans un large éventail de domaines de politiques publiques; • Donner plus de visibilité, dans la région et à l'international, aux efforts de réforme et aux progrès effectués. <p>Plus particulièrement, la revue aura pour résultats attendus de renforcer les liens entre les politiques publiques relatives à l'investissement et l'attractivité des territoires pour accompagner le pays dans sa stratégie de localisation plus équilibrée des investissements et dans le but de promouvoir un modèle de croissance économique plus inclusif.</p>

8. SUIVI DE L'INTÉGRATION DU MAROC DANS LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES

Description du projet	<p>Le Programme Pays Maroc Phase I comprenait deux composantes statistiques principales liées à la mondialisation et aux chaînes de valeur mondiales : les statistiques sur l'Investissement Direct à l'Étranger (IDE) et les statistiques sur le Commerce en valeur ajoutée (TiVA) et les Chaînes de Valeur Mondiales (CVM). S'appuyant sur l'achèvement réussi et mutuellement bénéfique de ce projet visant à améliorer et à développer les statistiques pertinentes pour les politiques au Maroc, plusieurs projets sont proposés ci-dessous, relatifs à l'IDE et aux statistiques des CVM.</p> <p>1. Chaînes de valeur mondiales: mise en œuvre, statistiques plus détaillées, impact sur l'emploi, et le rôle d'investissement</p> <p>La première phase du Programme Pays relative aux statistiques nationales requises pour l'intégration du Maroc dans TiVA a donné lieu à une série de recommandations concrètes visant à améliorer les statistiques actuelles afin</p>
------------------------------	---

d'améliorer la qualité de l'intégration du Maroc dans TiVA. En outre, plusieurs autres questions de politique publique ont été soulevées et nécessitent des analyses approfondies et détaillées, par exemple pour des industries spécifiques, ou encore au sujet du rôle et de la contribution des entreprises exportatrices et des entreprises multinationales. Enfin, les décideurs politiques marocains ont exprimé un vif intérêt pour une meilleure compréhension de l'impact des chaînes de valeur mondiales sur l'emploi. De telles analyses sont réalisables en combinant les statistiques nationales des TRE du HCP, des statistiques FATS et des IDE de l'Office des Changes, et les statistiques sur l'emploi et salaires.

Il est donc proposé de développer, en collaboration avec le HCP et l'OdC, des statistiques sur le rôle des entreprises exportatrices et multinationales dans les CVM et leur impact sur l'emploi et salaires, d'explorer dans quelle mesure ces informations peuvent être intégrées dans le cadre d'une production statistique régulière. En plus, Le Maroc est invité à participer aux travaux du Groupe d'experts de l'OCDE sur les TRE élargis afin de bénéficier de l'expertise d'autres pays dans ce domaine et de contribuer aux travaux du Groupe sur l'élaboration de directives internationales.

Il est donc proposé de:

- Poursuivre les ateliers de renforcement des capacités statistiques pour *soutenir la mise en œuvre des recommandations* dans le cadre de la production régulière de statistiques par le HCP et l'Office des Changes.
- Développer une étude pilote, en collaboration avec le HCP et l'OdC, pour générer les données permettant de mieux comprendre le rôle des entreprises marocaines exportatrices et multinationales dans les chaînes de valeur mondiales et leur contribution à la valeur ajoutée marocaine (y compris les liens en amont), avec un accent initial sur l'industrie textile puis une élaboration potentielle vers d'autres industries présentant un intérêt politique. Cette analyse plus détaillée permettrait *d'améliorer les estimations globales du TiVA* en donnant un meilleur aperçu de l'utilisation des importations pour les exportations (généralement beaucoup plus élevée pour les entreprises de transformation et multinationales que pour les entreprises non transformatrices et domestique) et en donnant des indications sur les questions de politique concernant l'effet des stratégies de développement axées sur le traitement des exportations sur la compétitivité des fournisseurs nationaux en amont.
- Analyser l'impact des CVM sur l'emploi, en développant des informations sur l'emploi par secteur et par type d'entreprise - de préférence avec des informations supplémentaires sur les salaires et / ou les professions, afin de soutenir les analyses pour différents types d'emploi - conformément aux comptes nationaux.

2. Statistiques sur l'Investissement Direct à l'Étranger

Nous proposons de renforcer les capacités de l'Office des Changes à mettre en œuvre certaines des principales recommandations résultant de l'évaluation des statistiques sur l'IDE réalisée au cours de la première phase du Programme Pays Maroc. Les principales recommandations visaient à

	<p>améliorer l'alignement sur les normes internationales; renforcer le système d'enquête en tant que base pour l'établissement de statistiques sur l'IDE; améliorer l'accessibilité et l'utilité des statistiques d'IDE pour les utilisateurs de données; et de veiller à ce que toute modification significative apportée aux statistiques d'IDE soit accompagnée d'une stratégie de communication permettant aux utilisateurs de comprendre les modifications apportées, les raisons de ces modifications et d'évaluer leur impact sur les statistiques.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités proposées pourraient prendre différentes formes. L'OCDE pourrait organiser un atelier sur un thème clé identifié dans le rapport statistique sur l'IDE. Par exemple, un atelier sur la réalisation d'enquêtes auprès des entreprises afin de compiler des statistiques sur l'IDE pourrait couvrir de nombreuses étapes clés de la mise en œuvre, incluses dans l'Outil de Suivi, notamment la conception de l'enquête, le plan de sondage et l'estimation à partir d'enquêtes. L'OCDE pourrait également convier à cet atelier certains délégués du Groupe de Travail sur les Statistiques de l'Investissement International afin de créer des échanges entre pairs sur le thème de l'atelier. Par exemple, les participants pourraient partager les bonnes pratiques pour la mise en œuvre du Schéma d'Identification des Relation d'Investissement Direct (SIRID) permettant de couvrir toutes les entités impliquées dans une relation d'investissement direct.</p> <p>La mise en œuvre des recommandations-clés incluses dans le rapport d'évaluation permettrait à l'OdC de produire des statistiques d'IDE qui seraient plus comparables avec d'autres pays et conformes aux critères de participation à l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct menée par le FMI. Elle permettrait aussi de conformer ces statistiques à la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition (BD4), un instrument du Comité de l'Investissement de l'OCDE.</p>
Organes de l'OCDE pertinents	Groupe d'experts de l'OCDE sur les Tableaux Ressources-Emplois Étendus (Comité des statistiques et de la politique statistique)
Statistiques OCDE pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données relatives à la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux • Base de données OCDE sur les tableaux des ressources-emplois étendus • Statistiques OCDE-OMC équilibrées du commerce international des services • Statistiques OCDE équilibrées du commerce international des marchandises • Base de données OCDE sur les Coûts de Transport et d'Assurance du Commerce International de marchandises (ITIC) • Base de données OCDE du commerce par caractéristique d'entreprise
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Chaînes de valeur mondiales <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers de renforcement des capacités statistiques ○ Étude pilote sur le rôle des entreprises marocaines exportatrices ○ Analyse de l'impact des CVM sur l'emploi • Statistiques sur l'Investissement Direct à l'Étranger (à définir précisément) <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers sur thèmes clés ○ Apprentissage par les pairs

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation supplémentaire sur l'établissement de statistiques sur les revenus d'IDE
Résultats attendus	<p>L'un des principaux objectifs de l'activité sera de renforcer les capacités du système national d'information statistique en vue de l'élaboration de mises à jour régulières des tableaux ressources-emplois étendus et du commerce par caractéristique d'entreprise. Les résultats spécifiques d'analyse et de politique à produire dans le cadre de cette activité seront des indicateurs, fondés sur des tableaux nationaux étendus d'utilisation de l'offre qui révèlent les différents niveaux d'intégration en amont de petites entreprises nationales (généralement) dans des chaînes de valeur dirigées par des exportateurs directs et des multinationales. Ces efforts mettront particulièrement l'accent sur l'impact potentiel que des mesures spécifiques au commerce (importations exonérées de droits de douane ou à tarifs préférentiels) pourraient avoir pour stimuler l'intégration aux chaînes d'approvisionnement nationales. En somme, cette activité devrait favoriser des retombées plus inclusives (en termes de revenus, d'emplois et de productivité) pour l'ensemble de l'économie.</p> <p>L'un des objectifs de cette composante est l'amélioration des données disponibles sur l'investissement international en particulier sur l'IDE, par la mise en œuvre des normes internationales pour la compilation des statistiques d'IDE, dont la 4ème édition de la Définition de référence de l'OCDE (BMD4). Des statistiques de qualité sur l'investissement international sont nécessaires pour soutenir la prise de décision politique ainsi que pour en évaluer les résultats. Les lignes directrices incluses dans BMD4 constituent un guide pour produire des statistiques d'IDE qui fournissent une mesure plus significative de l'investissement entrant. Il est proposé un atelier sur-mesure afin d'aider l'Office des Changes marocain à mettre en œuvre certaines des recommandations incluses dans la revue des statistiques d'IDE, réalisée au cours de la première phase du Programme Pays. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait d'améliorer la qualité des statistiques ainsi que leur comparabilité avec les statistiques produites par d'autres pays.</p>

**PILIER 3: CAPITAL HUMAIN, Y COMPRIS ÉDUCATION ET ÉGALITÉ
HOMME-FEMME**

9. APPUI À L'ÉDUCATION

Description du projet

1. Appui pour l'analyse des données PISA et la rédaction d'un rapport national PISA 2018

Le Maroc a fait de l'amélioration des apprentissages des élèves et l'équité à l'école les deux piliers principaux de sa « Vision stratégique 2030 de l'éducation ». Dans ce cadre, le pays a participé pour la première fois à l'enquête OCDE du PISA en 2018. Désireux de tirer pleinement profit de cette première participation à PISA, le Maroc souhaite mener une étude de ses données nationales et régionales et publier un rapport national PISA afin d'informer le débat public et les politiques éducatives. À cet endroit, l'OCDE apportera un appui analytique et technique au Maroc pour définir le cadre d'analyse du rapport national PISA et accompagnera l'équipe nationale en charge de la rédaction du rapport. Cet appui inclut :

- La participation d'une équipe d'analystes de l'OCDE à un atelier de travail à Rabat pour convenir du cadre d'analyse et présenter la base de donnée PISA à l'équipe nationale en charge de la rédaction du rapport.
- Des points de communication réguliers avec l'équipe nationale en charge de la rédaction du rapport par Webinar et la relecture des versions préliminaires du rapport pour appuyer l'analyse et assurer sa pertinence.

2. Séminaire de lancement du rapport national PISA et dissémination des résultats

Le séminaire de lancement des résultats PISA permettrait au Maroc de fédérer les acteurs éducatifs et les citoyens autour d'objectifs nationaux d'amélioration de la performance du système d'éducation. Un tel séminaire aura pour but de:

- Présenter les conclusions du rapport national PISA 2018 (voir 1)
- Expliquer la pertinence des résultats PISA pour les politiques nationales et les pratiques éducatives au Maroc.
- Identifier les facteurs déterminants de l'apprentissage des élèves au Maroc et les politiques qui pourraient mener à son amélioration.
- Présenter l'expérience d'autres pays participants à PISA en matière d'exploitation des résultats pour informer les politiques et pratiques nationales d'éducation.

L'OCDE fournira un appui au Maroc pour l'organisation du séminaire en développant le cadre analytique et en apportant une perspective internationale. L'OCDE identifiera également les exemples de pays partenaires pertinents pour le contexte marocain.

3. Ateliers techniques pour le renforcement des compétences centrales et régionales en évaluation des compétences des élèves

	L'OCDE propose deux ateliers techniques centrés sur le renforcement des capacités des différents acteurs centraux et régionaux à évaluer les compétences des élèves. L'OCDE préparera pour chaque atelier une note de synthèse des pratiques internationales en évaluation des compétences. L'OCDE se chargera également de l'animation de chaque atelier et identifiera des experts internationaux de renom pour y contribuer.
Organes de l'OCDE pertinents	Comité des politiques d'éducation Comité directeur du PISA
Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices sur la sûreté sismique des établissements scolaires • Déclaration sur les politiques futures en matière d'éducation dans un contexte social et économique en évolution
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de travail à Rabat pour convenir du cadre d'analyse et présenter la base de donnée PISA et points de communication réguliers avec l'équipe nationale en charge de la rédaction du rapport • Publication du rapport national PISA • Séminaire de lancement du rapport national PISA et dissémination des résultats • Atelier technique pour le renforcement des compétences centrales et régionales en évaluation des compétences des élèves • Atelier technique pour le développement des capacités d'évaluation des enseignements
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités d'analyse des données PISA au sein du Département de l'éducation nationale • Renforcement des capacités techniques en évaluation des compétences des élèves aux niveaux centrale et régionale • Les acteurs principaux de l'éducation au Maroc sont au courant des principales conclusions du rapport national PISA • Une large diffusion nationale des résultats de PISA 2018

10. ÉDUCATION ET INCLUSION FINANCIÈRE

Description du projet	<p>L'inclusion financière est devenue l'une des priorités du secteur financier marocain. Une politique visant à évaluer le niveau des compétences financières de la population marocaine et à les améliorer est essentielle à la mise en œuvre de cette priorité.</p> <p>Face à ce défi, les autorités marocaines (sous le pilotage de la Banque Al-Maghrib et du Ministère des Finances) se sont mobilisées pour mettre en place une stratégie nationale d'inclusion financière comprenant un pilier sur l'éducation financière. Pour mettre en place efficacement cette stratégie, les actions suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une feuille de route commune sur l'inclusion/éducation financière • Développer un baromètre des capacités financières s'appuyant sur les méthodologies d'enquête de l'OCDE et son réseau international pour l'éducation financière (OECD/INFE) pour les adultes et les étudiants • Établir le 2ème plan stratégique de la Fondation marocaine pour l'éducation financière
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts de renforcement de la protection financière des consommateurs. <p>L'OCDE peut soutenir le Maroc dans toute ces actions, grâce à son leadership dans les politiques d'éducation financière, ses outils d'enquête de la population, son réseau international pour l'éducation financière (OECD/INFE) et son expertise en matière de politiques de protection financière des consommateurs.</p>
Organes de l'OCDE pertinents	Groupe de réflexion sur la protection financière des consommateurs (Comité des marchés financiers)
Instruments juridiques de l'OCDE pertinents	Participation active aux travaux de consolidation et demande d'adhésion au projet de Recommandation du Conseil portant sur l'éducation financière remplaçant les quatre instruments juridiques en la matière ⁸ :
Statistiques OCDE pertinentes	Enquêtes internationales de l'OCDE sur les compétences financières de la population adulte et des étudiants
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route commune sur l'inclusion/éducation financière • Baromètre des capacités financières • 2ème plan stratégique de la Fondation marocaine pour l'éducation financière • Efforts de renforcement de la protection financière des consommateurs.
Résultats attendus	<p>L'utilisation des instruments en matière de stratégies nationales d'éducation financière et d'instruments d'enquête développés par l'OCDE et son réseau international pour l'éducation financière, faciliteront la mise en place d'une stratégie nationale répondant aux besoins des citoyens marocains. L'expertise de l'OCDE en matière de protection financière des consommateurs s'ajoutera à la stratégie nationale pour contribuer à une politique d'inclusion financière efficace.</p> <p>Les résultats attendus seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'obtention d'un diagnostic des besoins en matière de culture et inclusion financière • L'identification de populations cibles qui peuvent faire l'objet de programmes spécifiques adaptés • La facilitation de la définition et de la mise en place d'une stratégie nationale d'inclusion financière - grâce à un pilier éducation financière, et en tenant en compte des éléments de protection financière pour les consommateurs

11. AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

⁸ Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques de sensibilisation et d'éducation aux questions financières dans le domaine du crédit ; Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques pour l'éducation financière relative aux pensions privées ; Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques pour améliorer la sensibilisation aux risques et l'éducation sur les questions d'assurance ; Recommandation du Conseil sur les Principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation et l'éducation financières.

Description du projet	<p>1. Améliorer la collecte et l'analyse de données sur l'autonomisation économique des femmes (AEF)</p> <p>Afin de renforcer et de tirer parti des avantages de l'AEF, notamment pour favoriser la croissance économique, les décideurs politiques doivent posséder des données fiables sur la situation économique des femmes. Le Plan du Gouvernement marocain pour l'égalité 2017-2021 (ICRAM II) accorde une haute priorité à l'AEF. L'ICRAM II veut renforcer les systèmes d'évaluation et de suivi par le développement d'indicateurs pertinents et sensibles au genre ; et produire des statistiques de qualité ventilées par genre ; et ce pour les Objectifs de développement durable (ODD). Le Maroc a déjà pris des mesures pour réaliser un premier état des lieux et évaluer la quantité, la qualité et la fiabilité des sources des statistiques sur l'égalité femmes-hommes. Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) produit des rapports statistiques réguliers sur la situation socio-économique des femmes et des hommes. Bien que le HCP ait un portail dédié au genre, les données et les indicateurs présentés sont incomplets. De plus, toutes les statistiques présentées ne satisfont pas les standards statistiques requis pour les indicateurs des ODD.</p> <p>L'OCDE possède une expertise mondiale reconnue pour la production de statistiques, en particulier dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. Le Portail de données OCDE sur l'égalité femmes-hommes est mis à jour chaque année et comprend environ 85 indicateurs sur l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la santé, le développement et la vie publique. Les données couvrent les pays membres de l'OCDE ainsi que les économies partenaires. Cependant, aucun des pays de la région MENA n'est inclus sur le portail, bien que les instituts nationaux de statistique de cette région soient souvent en mesure d'informer de nombreux indicateurs - tels que l'emploi et l'entrepreneuriat.</p> <p>Le projet propose les activités suivantes pour renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur l'AEF au Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux des initiatives en matière de données sur le genre afin d'échanger des informations entre utilisateurs et producteurs de données, et dans le but d'élaborer une feuille de route sur la manière d'améliorer la population des données sur le genre du HCP ; la collecte de données du Maroc pour remplir les ODD relatifs à l'égalité femmes-hommes ; et d'éventuellement inclure le Maroc au Portail de données OCDE sur l'égalité femmes-hommes. • Séminaire de renforcement des capacités pour les producteurs de données marocains basé sur la feuille de route élaborée lors du dialogue national et informé par le Portail des données OCDE sur l'égalité femmes-hommes. • Le Maroc bénéficiera également des activités régionales menées dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité. Une session sera dédiée aux statistiques dans le cadre du Forum MENA-OCDE sur l'AEF (prévu provisoirement pour novembre 2019). <p>2. Appui à l'entrepreneuriat féminin au niveau régional</p>
-----------------------	--

Au Maroc, seulement 10% des entrepreneurs sont des femmes, et 4.5% des femmes sont engagés dans une activité entrepreneuriale. Par ailleurs, seulement 4.3% des entreprises marocaines sont dirigées par une femme (contre 15.7% pour les pays de l'OCDE). La majorité des entreprises féminines se situent sur l'axe Casablanca-Rabat, qui concentre l'essentiel de l'activité économique du Royaume. Les femmes, en particulier dans les milieux ruraux, font face à des barrières supplémentaires, notamment liées aux difficultés d'accès à l'information et aux services financiers.

Pour surmonter ces obstacles, des services d'appui au développement d'entreprises (SDE) sont fournis aux femmes entrepreneuses. Ces services comprennent des services d'orientation pour l'accès au financement, la préparation des business plans, l'amélioration de la gestion d'entreprises (comptabilité financière et de gestion, marketing, etc.), la stratégie commerciale, l'accès aux subventions d'Etat, etc. Afin d'être utiles, les SDE doivent répondre aux besoins spécifiques des femmes entrepreneuses (manque d'information, manque d'accès aux financements, etc.).

Ce projet permettra de renforcer les capacités des acteurs publics et privés fournissant des SDE aux femmes entrepreneuses. Il s'inscrira dans un contexte territorial et fera usage des bonnes pratiques internationales. Il mobilisera l'OCDE, ses pays membres, ainsi que des experts internationaux. Du côté marocain, ce projet sera porté par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG), qui y associera Maroc PME, les instances régionales, le secteur privé, des femmes entrepreneuses et des groupes représentant les femmes entrepreneuses, ainsi que des experts nationaux et locaux.

Le projet analysera l'offre de SDE auprès des femmes entrepreneuses au niveau régional dans une région pilote. Le projet consistera en un répertoire des SDE proposés par les acteurs public et privé; une évaluation de l'adéquation entre l'offre de SDE et les besoins des femmes entrepreneuses dans ces régions, notamment en identifiant et évaluant les stratégies de ciblage de la part des fournisseurs de SDE (ou leur absence); et d'une formation des acteurs publics et privés pour améliorer les SDE pour les femmes entrepreneuses. Le projet propose les activités suivantes :

- **Analyse des SDE existants** au niveau général et des services spécifiques offerts aux femmes entrepreneuses dans la région pilote.
- **Consultations** avec les fournisseurs et les utilisateurs des SDE pour appréhender l'adéquation entre l'offre et la demande de ces services.
- **Séminaire** de discussion et de formation pour renforcer les capacités des fournisseurs et des demandeurs de SDE, notamment par l'établissement d'un aide-mémoire à destination des femmes entrepreneuses.

3. Intégration d'une perspective de genre dans le Programme Pays Maroc (en anglais *mainstreaming*)

Le Programme Pays Maroc adoptera une approche globale visant à renforcer la compétitivité de l'économie marocaine et l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des activités du programme, et ce

	afin d'obtenir de meilleurs résultats. Une équipe dédiée au genre se réunira régulièrement avec les équipes thématiques du Programme pour suivre et proposer des actions favorisant l'AEF. L'équipe développera par ailleurs des indicateurs pour mesurer l'impact sur le genre des différents projets du Programme. Par ailleurs, le Programme dédiera un Comité de coordination (convié tous les six mois pour assurer le suivi du programme avec toutes les parties prenantes) à la thématique du genre. Cette innovation institutionnelle ne représentera aucun coût supplémentaire, tout en rendant l'AEF plus visible dans la coopération Maroc-OCDE.
Organes de l'OCDE pertinents	Non applicable ⁹
Statistiques OCDE pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Portail de données OCDE sur l'égalité femme-homme • Development Centre's Social Institutions and Gender Index (SIGI)
Activités prévues	<p>1. Statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux des initiatives en matière de données sur le genre • Séminaire de renforcement des capacités pour les producteurs de données marocains • Participation aux activités régionales sur les statistiques menées dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité <p>2. Appui à l'entrepreneuriat féminin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des SDE existants au niveau général et des services spécifiques offerts aux femmes entrepreneuses dans la région pilote. • Consultations avec les fournisseurs et les utilisateurs des SDE pour appréhender l'adéquation entre l'offre et la demande de ces services. • Séminaire de discussion et de formation pour renforcer les capacités des fournisseurs et des demandeurs de SDE, notamment par l'établissement d'un aide-mémoire à destination des femmes entrepreneuses. <p>3. L'intégration d'une perspective de genre (<i>mainstreaming</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de coordination organisé autour de la thématique du genre.
Résultats attendus:	<p>Les activités menées dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les décisions publiques au niveau national et régional en faveur de l'autonomisation économique des femmes avec des données probantes • Promouvoir la prise en compte du genre dans toutes les politiques publiques sectorielles, y compris par le <i>mainstreaming</i> du genre dans les diverses activités du Programme Pays (gouvernance publique, investissement, éducation et inclusion financières, développement territorial, etc.). • Faciliter l'accès des femmes et des entreprises féminines aux SDE et aux financements

⁹ Ce projet sera mis en œuvre par le Secrétariat de l'OCDE.

PILIER 4: DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

12, 13 et 14. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PHASE II. APPUI À LA DECONCENTRATION ET APPUI À LA CONTRACTUALISATION¹⁶

Description du projet

Le Maroc a érigé le développement territorial en tant que levier majeur pour le développement inclusif et durable. C'est un des axes importants du rapprochement du Maroc des standards de l'OCDE. Dans le cadre du Programme Pays Maroc, le Maroc et l'OCDE ont conduit un **Dialogue sur les politiques de développement territorial de 2016 à mi-2018**. Cette collaboration a permis de renforcer les capacités du Maroc pour répondre aux défis liés à la mise en œuvre de la réforme de régionalisation avancée et d'accompagner l'adhésion du pays à la Recommandation du Conseil sur l'Investissement Public Efficace entre Niveaux de Gouvernement. Le Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial est un dispositif novateur, qui a été efficacement appliqué au Maroc grâce à la collaboration étroite avec les services du Chef du Gouvernement et avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Pour soutenir ce Dialogue, un **comité consultatif** a été mis en place réunissant les Secrétaires Généraux des 10 principaux ministères concernés par le développement territorial (Intérieur, Environnement, Équipement et Transport, Agriculture, Économie et Finances, Industrie et Commerce, Habitat et Politique de la Ville, Affaires Générales et Gouvernance, Haut-Commissariat au Plan) et l'Association des Régions du Maroc. Les résultats de ce Dialogue, qui avaient bénéficié du partage d'expérience avec les pairs, ont été discutés et validés par le Comité des Politiques de Développement Régional dont le Maroc est partenaire (depuis 13 ans), puis publiés et lancés par le Chef du Gouvernement en juillet 2018. Le Dialogue a ainsi permis d'atteindre trois résultats : (i) favoriser la cohérence entre les différentes approches sectorielles, (ii) assurer l'implication des différentes parties prenantes aux différents niveaux de gouvernement, et (iii) donner une visibilité internationale aux réalisations marocaines tout en soutenant leur rapprochement des standards internationaux.

Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial-Phase II

A. Coordination d'ensemble du Dialogue Phase II

Afin de renforcer les impacts positifs produits par le Dialogue dans sa phase I, il est proposé de le poursuivre dans le cadre d'une phase II, en maintenant les dispositifs mis en place pour garantir l'efficacité de l'accompagnement de l'OCDE à travers : (i) une **coordination globale** des différents thèmes touchant le développement territorial qui permet la

cohérence des travaux, le lien avec les autorités à tous les niveaux de gouvernement et l'interaction avec les équipes de l'OCDE dans un format à même de répondre aux priorités exprimées et (ii) **la pérennisation du dispositif du comité consultatif** pour assurer la mobilisation des différents ministères clés, permettre un suivi régulier à haut niveau des différents travaux et faciliter la mise en œuvre des recommandations qui seront élaborées dans le cadre de ce Dialogue.

La mise en œuvre du Dialogue Maroc-OCDE Phase II vise en premier lieu le **renforcement des capacités des autorités nationales et infranationales marocaines**: par le **partage avec les pairs** des pays de l'OCDE et d'autres partenaires (notamment du Comité des politiques de développement régional de l'OCDE), par **l'organisation d'ateliers** au Maroc, par la mise en évidence de **données comparatives**, par la réalisation **d'études de cas pilotes**, voire par des **sessions de formation** organisées par l'OCDE et ou ses pays membres (si le budget le permet). Elle facilitera aussi la **mise en œuvre** des réformes engagées en créant une référence commune afin que les différentes parties prenantes locales et nationales, privées et publiques, puissent engager leur action de manière convergente. Par souci d'efficacité, la logistique des ateliers prévus dans le Dialogue (mise à disposition des salles, restauration, transport locaux) seront à la charge des partenaires marocains.

Le Dialogue Maroc-OCDE sur les Politiques de Développement Territorial phase II s'articule autour des quatre piliers décrits plus bas.

Un document de synthèse regroupant la caractérisation des enjeux, les conclusions et recommandations principales de l'OCDE, ainsi que des éléments pour un plan d'action, relatifs aux quatre piliers du travail proposé, sera produit en fin d'exercice et discuté par le Comité des politiques de développement régional de l'OCDE avant publication.

B. Piliers

1. Soutien aux réformes de régionalisation et de déconcentration

Dans le contexte de la régionalisation avancée, différentes compétences ont été allouées aux régions ainsi que l'élaboration et le suivi des programmes de développement régional. L'importance des investissements et des budgets à mobiliser, comme la variété (ou parfois les trop grandes similitudes) des stratégies régionales nécessitent de mettre en place une plus grande coordination entre État et régions. Ce pilier s'appuie sur deux projets : la contractualisation et la déconcentration, détaillés plus bas. Par souci d'efficacité, il est proposé que **les études de cas prévus dans ces deux piliers** (comme dans celui sur l'attractivité régionale détaillé dans le pilier suivant) **soient réalisées sur deux régions et deux secteurs communs aux trois projets.**

Contractualisation : Le Dialogue avec l'OCDE est déjà en cours [avec la DGCL, Ministère de l'Intérieur et l'Association des Régions du Maroc]

pour explorer l'**usage des contrats entre niveaux de gouvernement**. Il s'agit de renforcer la coordination entre État et régions pour identifier les priorités en matière de développement régional et d'appuyer la construction des capacités infranationales pour les compétences transférées aux régions par la réforme. *Ce projet bénéficie d'ores et déjà d'un financement de l'ARM/DGCL.*

Déconcentration : L'évolution des prérogatives régionales appelle la rationalisation de l'action territoriale de l'État. Il est ainsi proposé d'accompagner la réforme annoncée de la **déconcentration des services administratifs** afin de renforcer la cohérence à la bonne échelle, l'efficacité par grand objectif (plutôt qu'en silos sectoriels) et l'efficience de la décision publique des politiques nationales déconcentrées. *Ce projet bénéficiera d'un soutien financier des services du Chef du Gouvernement*

2. Attractivité régionale pour un développement inclusif

Depuis la réforme de régionalisation avancée, les régions sont devenues des partenaires de l'État notamment en ce qui concerne le développement économique des territoires. Elles disposent désormais de compétences et des ressources notamment pour promouvoir et favoriser l'attractivité de leurs territoires. **La mise en place d'une politique d'attractivité régionale pour un développement inclusif** qui permette de rééquilibrer la concentration littorale des activités économiques devient nécessaire pour répondre aux défis des inégalités territoriales, tout en soutenant les pôles marocains dans la globalisation.

Aujourd'hui, l'attractivité implique plus qu'attirer les investisseurs. Il s'agit aussi d'attirer et de garder les talents et les visiteurs. Le Maroc a placé l'attraction de l'investissement privé au cœur de sa stratégie de diversification de l'économie, de promotion de la compétitivité, de la productivité et de création de l'emploi. Il déploie à cet effet un investissement total (public et privé) de plus de 30% du PIB, ce qui le situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE. L'attraction des visiteurs est un axe stratégique de l'économie marocaine. En effet, en 2016, le tourisme représentait environ 6.6% du PIB et employait directement 515 000 personnes soit 5 % de l'ensemble des emplois (*OCDE (2018 à paraître) Promouvoir le développement des clusters du tourisme au Maroc*). L'attraction des talents est également un enjeu majeur pour répondre aux besoins des marchés locaux de l'emploi et pour le développement des entreprises. Des réformes ont été engagées qui concernent par exemple l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et leur analyse sera conduite en collaboration avec la Division de l'investissement de l'OCDE. La révision de la Vision 2020 du tourisme est aussi un élément structurant qui pourra bénéficier du dialogue avec les experts du tourisme de l'OCDE. L'attente de résultats de ces réformes est pressante compte tenu des enjeux de cohésion sociale et territoriale que connaît le pays.

3. Développement territorial en zone urbaine : la question de la métropolisation

	<p>Dans le cadre du pilier urbain du Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial phase 1, l'étude de cas sur la gouvernance métropolitaine de Casablanca avait souligné l'importance de l'efficacité de la planification et de la gestion de l'urbanisation en tant que levier de croissance économique, d'inclusion sociale et de développement durable. Le Maroc compte au moins huit métropoles, qui ensemble représentent 58% de la population urbaine d'après les résultats du RGPH de 2014. Casablanca présentait une illustration éloquent du rôle clé que peuvent jouer les politiques nationales pour soutenir le développement de métropoles fortes, durables et inclusives. L'adoption d'une approche cohérente et intégrée en matière de métropolisation et de financement de l'urbanisation sera de prime importance pour aider les métropoles à exploiter pleinement leur potentiel. Il est ici proposé d'élargir le travail conduit sur Casablanca au moyen d'une étude sur la métropolisation du Maroc. L'étude s'attachera à faciliter le dialogue et le renforcement des capacités, et s'appuiera sur l'organisation d'un atelier de l'OCDE au Maroc.</p> <p>4. Développement territorial en zone rurale : les centres ruraux émergents et l'accès aux services publics</p> <p>La proximité des villes est un facteur puissant de réussite des territoires ruraux. Cependant, les performances urbaines dépendent aussi de celles des zones rurales. Sans contribution des zones rurales au développement et à la croissance économique, des phénomènes de congestion, d'inégalités sociales, d'impact environnemental, etc. peuvent affecter les villes comme les régions rurales et limiter les performances nationales.</p> <p>Le Maroc a mis en place le programme des centres ruraux émergents (CREM) pour favoriser (i) des liens urbain-rural plus fonctionnels, (ii) un meilleur accès aux services publics, (iii) et la diversification des activités économiques. Prenant appui sur les travaux réalisés dans la phase I du Dialogue Maroc-OCDE, le Maroc pourra bénéficier de l'accompagnement de l'OCDE pour la mise en œuvre du programme des CREM dans des territoires pilotes au travers des activités de renforcement de capacités et de partage d'expérience.</p>
<p>Organes de l'OCDE pertinents</p>	<p>Comité des politiques de développement régional Groupes de travail servant le Comité des politiques de développement régional (indicateurs territoriaux ; politiques urbaines ; politiques rurales)</p>
<p>Statistiques OCDE pertinentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données métropolitaines de l'OCDE • Caractérisation des territoires ruraux pilotes selon la méthodologie des indicateurs territoriaux de l'OCDE • Finances publiques infranationales (<i>World observatory on subnational finance and investment</i>)
<p>Activités prévues</p>	<p>A) Coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des leviers de coordination intersectorielle et entre niveaux de gouvernement, soutien aux capacités des autorités nationales et infranationales (partage avec les pairs, ateliers, réalisation d'études de cas pilotes, sessions de formation, soutien à la mise en œuvre concrète des réformes) • Document de synthèse avec les conclusions et recommandations principales de l'OCDE, ainsi que des éléments pour un plan d'action, relatifs aux quatre piliers du travail

	<p>B) Activités par pilier</p> <p>1. Soutien aux réformes de régionalisation (déjà engagé avec les autorités marocaines) et de déconcentration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie institutionnelle • 3 ateliers de partage • Renforcement des capacités - sessions de formation associées aux ateliers (si le budget le permet) • 2 études de cas et synthèse <p>2. Attractivité régionale pour un développement inclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie institutionnelle • Études de cas sur deux régions/deux secteurs pilotes • Un Atelier de partage d'expériences à Rabat et documents pour soutenir la discussion • Document de synthèse <p>3. Développement territorial en zone urbaine et plus particulièrement métropolitaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse approfondie de la métropolisation au Maroc • Examen du système de planification, de gestion et de financement des métropoles à différents niveaux • Un atelier de partage d'expériences afin de promouvoir le dialogue public-privé • Étude intégrant les leçons de l'atelier et recommandations <p>4. Développement territorial en zone rurale en lien avec l'accès aux services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage des bonnes pratiques • Analyse des objectifs des CREM et des politiques nationales
<p>Résultats attendus</p>	<p>Résultats stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réformes visant à répondre aux disparités territoriales, enjeux majeurs pour le pays tant d'un point de vue économique que social • Mettre en évidence le besoin de coordination renforcée pour y répondre et fournir les outils pour un meilleur dialogue entre les parties prenantes marocaines • Diffuser et adapter les standards de l'OCDE en matière de politique de développement régional au Maroc <p>Résultats opérationnels</p> <p>1. Soutien aux réformes de régionalisation et de déconcentration</p> <p>Contractualisation État-régions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de recommandations de dispositifs contractuels et d'un plan d'action renforçant les relations gagnant-gagnant entre État et régions et l'intégration des politiques publiques et permettant de construire des logiques de transferts adaptées aux spécificités territoriales.

- Renforcement des capacités pour l'élaboration de priorités stratégiques en phase avec les orientations nationales et leur mise en œuvre effective dans une logique plurisectorielle et pluri-acteurs.
- Partage d'expérience avec les parties prenantes en matière d'évaluation de l'action publique régionale tant pour conduire les politiques de développement territorial que pour en communiquer les effets auprès des acteurs non publics.

Déconcentration

- Clarification du paysage institutionnel pour une meilleure lisibilité des acteurs, des responsabilités et des missions de l'administration déconcentrée et son évolution.
- Renforcement des capacités régionales et nationales pour une meilleure prise en compte des nouvelles modalités de fourniture des services sans compromettre l'expertise et la qualité existante du service aux citoyens et aux entreprises.
- Élaboration de propositions adaptées aux besoins du Maroc, en fonction de la Charte nationale de déconcentration et des schémas directeurs, pour renforcer la convergence des politiques publiques nationales et les stratégies de développement élaborées par les régions.

2. Attractivité régionale pour un développement inclusif

- Approfondissement de la connaissance des facteurs d'attractivité des territoires qui, au-delà des aspects fiscaux et réglementaires, ont à voir avec l'accès aux infrastructures essentielles, la qualité des services, le bien-être, les aménités environnementales et culturelles, etc.
- Caractérisation de la variété des outils de promotion territoriale auprès des investisseurs mais aussi des talents et des visiteurs.
- Examen des stratégies régionales d'attractivité dans deux régions pilote (à identifier avec les autorités marocaines, si possible les mêmes que celles sélectionnées pour les sujets de contractualisation et de déconcentration) afin de mesurer leur correspondance avec les actifs des territoires et leur impact sur le développement inclusif et durable (en fonction de la disponibilité des données)
- Examen de la gouvernance pluri-niveaux des politiques d'attractivité pour mettre en évidence les incitations efficaces à même de garantir la cohérence des approches régionales avec la stratégie nationale et éviter les situations de concurrence stérile.

3. Développement territorial en zone urbaine

- Soutenir l'approfondissement de la connaissance des enjeux et défis de la métropolisation en s'appuyant : sur la méthodologie de l'OCDE pour l'analyse des zones fonctionnelles urbaines, définissant le périmètre pertinent de l'action publique et la nécessité d'une gouvernance à la bonne échelle ; l'expérience des pairs de l'OCDE et de ses partenaires ; et l'interaction directe avec les parties prenantes locales, régionales et nationales.

4. Développement territorial en zone rurale

	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la mise en œuvre du programme CREM pour favoriser des liens urbain-rural plus efficaces ; un meilleur accès aux services publics et la diversification des activités économiques dans les régions pilotes sélectionnées.• Identifier les besoins en matière de coordination et d'intégration des objectifs du programme des CREM avec les politiques dédiées à la fourniture des services publics dans les zones rurales.
--	---

OUTILS TRANSVERSAUX

15. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE GESTION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME DE RÉFORMES AU MAROC	
Description du projet	<p>Le Gouvernement marocain a souhaité mettre en place un système de mise en œuvre et de suivi du Programme axé sur la performance, afin de garantir son succès et son impact, et renforcer les capacités des services du Chef du Gouvernement par le biais d'une participation accrue de l'OCDE dans la coordination, la planification et la coopération horizontale avec les acteurs marocains. La première phase du Programme Pays a permis de développer un outil de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de 11 des 17 projets du Programme Pays. Il a permis un suivi détaillé de la mise en œuvre au niveau de chaque recommandation, soit en termes de processus, de résultats ou d'impacts. Il a permis également de remonter les informations afin de fournir un tableau de bord pour chacun des projets ainsi qu'une vue globale pour l'ensemble du Programme. Le suivi s'effectue à travers une série de cadres logiques développés pour chacune des recommandations phares du Programme Pays.</p> <p>Le Gouvernement marocain ayant souligné la valeur ajoutée de cet outil de suivi, l'OCDE se propose de consolider et d'étendre son champ d'application durant la seconde phase du Programme Pays, et ce par le biais de deux actions:</p> <p>1. Accompagnement de la mise en œuvre de l'instrument de suivi auprès des services concernés</p> <p>Afin d'assurer l'appropriation de l'instrument de suivi par le gouvernement marocain et l'enraciner au sein des différents services, un accompagnement dans la mise en œuvre de l'outil est fortement envisageable. Cet accompagnement pourra s'effectuer, à travers des séances de formation sur l'utilisation de l'outil auprès des différents services chargés de sa mise en œuvre. Il serait également opportun de fournir un coaching, à travers des ateliers de travail, au moment de l'évaluation du progrès afin de garantir que les différents acteurs impliqués appliquent les mêmes critères. Cet accompagnement pourrait être fourni par l'OCDE dans le contexte d'un renouvellement du Programme Pays. Une implication de l'OCDE à ce niveau pourrait également contribuer à motiver les services concernés à assurer la mise à jour régulière des cadres logiques.</p> <p>Appui de l'OCDE:</p> <ul style="list-style-type: none">• Séances de formation pour les services chargés de la mise en œuvre de l'instrument de suivi (mise à jour des cadres logiques et évaluation de progrès).• Coaching à travers des ateliers de travail au moment des premières mises à jour des cadres logiques.• Révision des cadres logiques par l'OCDE après chaque mise à jour par les partenaires marocains (dans la durée).• Soutien dans l'approfondissement de l'instrument de suivi (ex. incorporation de nouveaux indicateurs de résultats).

	<p>2. Intégration des projets de la phase 2 du Programme Pays à l'instrument de suivi</p> <p>Les recommandations issues de la deuxième phase du Programme Pays devraient également être soumises à un suivi lors de leur mise en œuvre. L'OCDE propose de développer des cadres logiques pour les recommandations issues des projets de la phase 2.</p>
Organes de l'OCDE pertinents	Non applicable ¹¹
Activités prévues	<p>1. Accompagnement de la mise en œuvre de l'instrument de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des équipes marocaines (2-3 jours) • Deuxième mission : ateliers de travail pour mettre à jour les cadres logiques et évaluer le progrès (1 semaine) • Révision des cadres logiques mises à jour et envoi de commentaires aux partenaires marocains. <p>2. Intégration des projets de la phase 2 du Programme Pays à l'instrument de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des activités de développement de l'instrument de suivi aux cadres logiques utilisés pour le suivi du programme-pays. • Présentation de l'instrument de suivi aux partenaires marocains et aux équipes projets OCDE • Identification des recommandations prioritaires • Ateliers de travail pour le développement des cadres logiques pour les recommandations prioritaires • Perfectionnement des cadres logiques avec les partenaires marocains (2 à 3 missions à Rabat)
Résultats attendus	<p>La consolidation et l'extension du système de gestion et de performance devrait permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité entre la mise en œuvre des recommandations de la première et de la deuxième phase du Programme Pays pour le Maroc • Approfondir les échanges entre différentes directions et institutions marocaines pour la mise en œuvre de recommandations permettant une meilleure coordination institutionnelle • Développer la priorisation et le séquençage des réformes • Développer une culture du suivi, de la performance et de l'évaluation au sein du Gouvernement marocain

¹¹ Ce projet sera mis en œuvre par le Secrétariat de l'OCDE.

16. COORDINATION ET EVALUATION

Description du projet

Le rôle de coordinateur OCDE pour la seconde phase du Programme Pays Maroc sera exercé par *GRS/MEA*. *GRS/MEA* garantit la coordination stratégique entre les équipes de l'OCDE, y compris l'échange d'informations et la cohérence des recommandations. La Division apporte également un soutien direct au coordinateur marocain dans ses relations avec les différentes directions de l'OCDE, et agit comme point de contact permanent entre le Gouvernement Marocain et l'OCDE. Le comité de coordination, rassemblant les équipes projets marocaines et OCDE ainsi que les membres des équipes de coordination, se réunira deux fois par an pour discuter de l'état d'avancement de l'ensemble des composantes du programme. L'équipe *GRS/MEA* travaillera en étroite collaboration avec les équipes OCDE et les partenaires marocains afin de :

- Assurer un point de contact permanent au sein de l'OCDE pour les diverses équipes-projets marocains impliquées dans la seconde phase du Programme Pays.
- Soutenir et animer les discussions autour de la mise en œuvre des projets et recommandations issues du Programme Pays.
- Coordonner l'action de l'OCDE au Maroc (organisation de missions, séminaires et conférences).
- Préparer des rapports d'avancement en vue de la tenue semestrielle du comité de coordination.
- Assurer le suivi du Programme Pays Maroc au sein du Comité des Relations extérieures de l'OCDE.

À la suite de la seconde phase du Programme Pays Maroc, une évaluation sera conduite afin de mesurer les résultats et l'impact des divers projets et recommandations mise en œuvre dans le cadre du Programme Pays. Pour ce-faire, l'équipe en charge de l'évaluation au sein de l'OCDE s'appuiera sur une méthodologie éprouvée dans le cadre de la première phase du Programme Pays, ainsi que dans le cadre d'autres Programmes Pays (Pérou et Kazakhstan).

L'évaluation du Programme Pays sera menée par l'équipe *GRS/MEA* et guidée par l'Unité d'évaluation approfondie du Comité exécutif de l'OCDE, en consultation avec les directions concernées de l'OCDE. Cette évaluation se basera sur :

- Des questionnaires adressés aux ambassades bilatérales de certains pays membres volontaires de l'OCDE ainsi qu'aux administrations nationales marocaines concernées
- Une revue documentaire des rapports d'avancement et de la documentation afférente au Programme Pays, y compris les réunions de son Comité de coordination.
- Une revue des données collectées dans le cadre de l'outil de suivi, comprenant des données de base, des cadres logiques, des calendriers et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer

	les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations politiques
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et animer les discussions autour de la mise en œuvre des projets et recommandations issues du Programme Pays. • Coordonner l'action de l'OCDE au Maroc (organisation de missions, séminaires et conférences). • Préparer des rapports d'avancement en vue de la tenue semestrielle du comité de coordination. • Assurer le suivi du Programme Pays Maroc au sein du Comité des Relations extérieures de l'OCDE. • Réviser les cadres logiques mis à jour et envoyer des commentaires aux partenaires marocains. • Évaluer le programme-pays
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Point de contact permanent au sein de l'OCDE pour les diverses équipes-projets marocains impliquées dans la seconde phase du Programme Pays. • Développer une culture de l'évaluation au sein du Gouvernement marocain

ANNEXE 3

ACCORD DE CONTRIBUTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC ET L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

concernant une contribution financière au Programme de travail et Budget de l'OCDE 2019-2020

Entre le Gouvernement du Royaume du Maroc (le « Maroc »), d'une part, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (« l'OCDE »), d'autre part, il est convenu ce qui suit :

1. Le Maroc convient de financer les travaux de l'OCDE stipulés au Programme de travail et Budget de l'OCDE pour 2019-2020 *[insérer le nom/la description du projet/programme, la référence à un document pertinent de l'OCDE ou la référence à un résultat/domaine de résultats]* à hauteur au total de *[insérer le montant]* EUR.
2. La contribution sera payée selon l'échéancier de paiement ci-dessous :
3. L'OCDE administrera cette contribution conformément à son Règlement financier et à ses autres règles et procédures applicables, qui prévoient actuellement la facturation, au titre du recouvrement des coûts administratifs, de frais égaux à 5.3 % du montant total de la contribution. Les dépenses seront enregistrées dans les comptes de l'OCDE, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus.
4. Le présent accord entrera en vigueur après la signature par les deux parties. La présente contribution pourra servir à financer les dépenses engagées commençant le 1 juin 2019.
5. À l'achèvement des travaux, le donateur se verra remettre *[un rapport descriptif]*. *[selon accord conclu entre le donateur et l'OCDE]*
6. Le Maroc accepte que les obligations d'établissement de rapports financiers soient remplies au moyen d'un état de dépenses, conformément au mode de présentation des rapports standards de l'OCDE, une fois les travaux achevés.
7. Les résultats des travaux, sous quelque forme que ce soit, seront la propriété exclusive de l'OCDE.
8. Tout différend, controverse ou réclamation découlant de ou se rapportant à l'interprétation, l'application ou l'exécution du présent accord, y compris son existence, sa validité ou sa résiliation, qui n'aura pu être résolu par accord amiable, sera réglé par un arbitrage définitif et obligatoire conformément au Règlement facultatif d'arbitrage de la Cour Permanente d'Arbitrage pour les organisations internationales et les États, en vigueur à la date du présent accord. Le nombre d'arbitres sera d'un. Cet arbitre sera choisi sur accord entre l'OCDE et le Maroc ou à défaut d'un tel accord dans les trois mois suivant la demande d'arbitrage, sera désigné conformément au Règlement susmentionné à la demande de l'une ou l'autre partie. L'arbitrage aura lieu à Paris, France. La langue à utiliser au cours de la procédure arbitrale sera le français.

Signé
par :

Pour le Gouvernement du Royaume du Maroc

[Nom de la personne habilitée]

Date :

[Fonction]

Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques :

[Nom]

Date :

Directeur exécutif , OCDE *[Direction]*

